

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

**Support au  
Débat d'Orientations Budgétaires  
pour l'année 2023**

## Table des matières

Préambule.....	3
1. Les contextes.....	4
1.1. Le contexte international.....	4
1.2. Le contexte national.....	5
Les grands chiffres.....	5
Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023.....	6
1.3. Le contexte territorial.....	8
La Région Nouvelle Aquitaine.....	8
Le Département des Deux-Sèvres.....	9
1.4. Le contexte local :.....	10
la Communauté de communes Mellois en Poitou.....	10
2. L'analyse rétrospective de la Commune nouvelle de Melle.....	12
2.1. La population.....	13
2.2. La structure des effectifs de la commune.....	14
2.3. La section de fonctionnement du budget général.....	15
Concernant les recettes de fonctionnement.....	15
Concernant les dépenses de fonctionnement.....	18
2.4. La section d'investissement du budget général.....	23
2.5. La santé financière de la commune fin 2022.....	25
3. Les Budgets annexes.....	28
3.1. Le Budget annexe Lotissements.....	28
3.2. Le Budget annexe Énergies renouvelables.....	29
4. Le projet 2023 dans le projet de mandat.....	30
4.1. Une année sous le signe de l'accueil et des énergies.....	30
4.2. Trouver les moyens de nos ambitions.....	33
4.3. Les projets spécifiques chaque délégation.....	35
Finances et Ressources humaines.....	35
Vie quotidienne.....	36
Environnement.....	37
Culture Éducation populaire - Jeunesse.....	37
Vie Citoyenne.....	38
Technique, énergie et Patrimoine bâti.....	39
Patrimoine végétal.....	39
Sports.....	40
Attractivité.....	40
Vie sociale & CCAS.....	41
Tourisme et Patrimoine.....	42
Communication.....	42
Aménagement.....	43

# Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes** et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ou simplement du budget prévisionnel.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, **le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)**, ce dernier décrit les contextes mondiaux, nationaux, régionaux et locaux, analyse la gestion des exercices précédents, reprend les engagements pluriannuels envisagés, les évolutions des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette.<sup>1</sup>

**Le ROB est** transmis au Préfet du Département et au Président de la Communauté de communes Mellois en Poitou, il fait aussi l'objet d'une publication.

**Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget prévisionnel**, voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais c'est aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités communales de financement.

---

<sup>1</sup> Conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

# 1. Les contextes

## 1.1. Le contexte international

Comprendre une situation économique est une question de regard, d'interprétation et de connaissance de celui que l'on écoute. Il est donc important de bien choisir ses interprètes, il vous est proposé ici de lire les regards sur le monde de Christian Chavagneux, journaliste d'Alternatives Économique et de Thomas Coutrot, économiste et membre d'Attac.

« **La situation économique actuelle est totalement inédite, et même déroutante.** Les économistes les plus honnêtes reconnaissent qu'ils « n'y comprennent plus rien ». Quelques exemples.

Après sa chute de 2020, le PIB a connu une reprise, mais sans dépasser le niveau atteint en 2019. En même temps, l'économie française créait 800 000 emplois, une hausse de 3 %.

80 % des entreprises se plaignent de difficultés de recrutement alors que les perspectives économiques, avec l'envol de l'inflation et la crise ukrainienne, sont peu encourageantes.

**La productivité du travail a donc mécaniquement reculé entre 2019 et 2022, d'une façon inédite sur une période aussi longue. Aux États-Unis, où le chômage est retombé à un niveau très bas, elle a même baissé de 4 % en 2022. Les boussoles semblent dérégées. (...)**

Il est bien difficile de prédire ce qui va se passer, tant les repères classiques sont brouillés. La désarticulation des chaînes de valeur internationales va-t-elle persister ou s'aggraver ? La guerre en Ukraine va-t-elle durer ? Les banques centrales vont-elles continuer à augmenter les taux d'intérêt, frappant ainsi les acteurs économiques (ménages, entreprises, États) les plus faibles ? Quelle sera l'ampleur de l'inévitable récession ? Quelles luttes sociales et politiques pourraient alors émerger ? **Le capitalisme avance désormais en terre inconnue.** »

Thomas Coutrot est économiste et membre d'Attac.

« Regardez les prévisions des grandes institutions internationales. Celles du FMI par exemple : sa patronne, Krystalina Giorgeva, a annoncé le 1er janvier « **une année plus dure que celle que nous venons de quitter** », avec un tiers de pays en récession, d'où son commentaire. Pas terrible... Et l'OCDE ? Dans ses dernières prévisions, elle annonce une croissance dans ses pays membres qui passe de 2,8 % en 2022 à 0,8 % en 2023. Bref, la cata.

**Sauf que non.** En regardant bien les prévisions du FMI, elles disent que la croissance de l'activité va passer de 1,7 % en 2022 à 2 % en 2023 dans les pays avancés, et de 4,4 % à 6,9 % pour les émergents. Quant à l'OCDE, ses chiffres prévoient que la zone passe d'une croissance de 0,4 % au dernier trimestre 2022 à 1,2 % à la fin 2023. **Tout bien compté, donc, l'environnement économique mondial va plutôt dans le bon sens cette année !**

Et encore : comme le fait remarquer l'éditorialiste du Financial Times, Chris Giles, les perspectives de l'OCDE font par exemple l'hypothèse d'un prix du gaz en Europe à 180 euros le mégawattheure quand les dernières prévisions le mettent à environ la moitié de ce niveau. Aucune des deux institutions ne pouvait, non plus, prévoir le retournement de la politique chinoise face au Covid et les impacts sur la croissance là-bas, sur nos exportations, sur le prix des matières premières, etc.

**Bref, l'environnement international pourrait ne pas être si mauvais que cela pour la France ! »**

Christian Chavagneux, Mensuel Alternatives économiques  
Extrait de son éditorial du 9 janvier 2023

## 1.2. Le contexte national

### Les grands chiffres

#### « Des bonnes nouvelles aussi pour la France

Des bonnes nouvelles ont été annoncées. **Sur l'inflation, par exemple : elle aurait été de « seulement » 5,9 % sur douze mois en décembre dernier**, contre 6,2 % en novembre, d'après les premières estimations de l'Insee. **Cela est dû au ralentissement de la hausse des prix de l'énergie, des produits frais et, dans une certaine mesure, des services.** (...)

Autre bonne nouvelle, l'emploi. D'après la dernière enquête Manpower, **41 % des patrons veulent embaucher au premier trimestre et 14 % veulent réduire leurs effectifs.** Les embauches sont surtout prévues dans les services : transport, logistique, automobile, finance, immobilier, technologies de l'information.

Globalement, les économistes ont du mal à comprendre pourquoi, [...] Ce qui ne les empêche pas de creuser plusieurs pistes : ralentissement voire une baisse de la productivité des salariés (liée au télétravail, à une démotivation générale, à l'alternance, etc.) ? Durée du travail plus faible qu'avant la crise ? Rétention de main-d'œuvre de la part des entreprises ?

Quoi qu'il en soit le résultat est là : compte tenu de l'environnement macroéconomique, la situation de l'emploi pourrait être pire.

**Dernière bonne nouvelle : il n'y aurait pas de recul marqué de l'investissement des entreprises au premier semestre de cette année selon l'Insee**, grâce au secteur des services et à une presque stabilité dans l'industrie.

Comment se fait-il qu'en pleine crise énergétique, les entreprises veulent continuer à embaucher et investir ? **Selon la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France, un gros tiers (35 %) des entreprises déclare un impact « significatif », c'est-à-dire faible ou fort des prix de l'énergie sur leur activité, mais seulement 6 % un « impact fort ».** Moins d'une sur cinq déplore un impact fort sur ses marges. (...)

#### Les deux risques

Deux risques pèsent toutefois sur l'économie française.

Tout d'abord, les faucons allemands, hollandais et lettons pourraient pousser la Banque centrale européenne (BCE) à décider de hausses importantes et rapides des taux d'intérêt, ce qui aurait de quoi plomber sérieusement l'activité en Europe. Une inflation maîtrisée devrait pourtant calmer ces ardeurs. Lors de ses vœux 2023, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a lui-même appelé la BCE à agir « sans fétichisme des hausses trop mécaniques ».

**Autre problème potentiel : l'action du gouvernement français. Se pliant également à l'exercice des vœux pour la nouvelle année, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a parlé « d'ivresse de la dépense publique ».** Alors que la France a besoin d'accroître ses dépenses en matière de santé, d'éducation, de justice, de recherche, sans oublier l'éléphant dans la pièce, la transition écologique, le ministre annonce clairement une politique budgétaire marquée par l'austérité !

L'énorme risque qui pèse sur l'économie française, c'est ce combo diabolique d'austérité budgétaire et de taux d'intérêt trop élevés. Le tout dans un environnement politique marqué par une réforme des retraites dont personne ne veut, et dont l'adoption au forceps pourrait empoisonner la vie des gens sur le long terme et le fonctionnement de l'économie à court terme.

La France pourrait donc passer 2023 sans que la crise ne pèse trop. Ce qui en décidera semblera dépendre de la dynamique de l'économie que des décisions de politique

Christian Chavagneux, Mensuel Alternatives économiques  
Extrait de son éditorial du 9 janvier 2023

## Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023

Au terme d'un parcours chaotique, la Loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal officiel le 31 décembre. Tenu par le calendrier, le gouvernement a forcé l'allure de la discussion du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 à coups de 49.3. Mais après l'examen par les parlementaires, il lui restait à franchir l'étape du Conseil constitutionnel. Ce qui fut fait assez aisément, dans une décision du 29 décembre, les Sages ont validé l'essentiel du texte, n'écartant que quelques dispositions, au motif qu'elles constituaient des cavaliers budgétaires.

**Le texte contient plusieurs mesures en lien direct avec les finances locales. Les faits marquants sont la forte revalorisation des bases fiscales et la hausse inédite depuis plusieurs années de la DGF. Mais qui en seront les heureux destinataires, on ne le sait pas à ce jour. Pour le reste, changement de pied pour la Taxe d'aménagement et une confirmation de la disparition de la CVAE, ce qui confirme ce que les collectivités reprochent pourtant depuis déjà un moment à ce gouvernement, la perte d'autonomie financière des collectivités.**

### La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) disparaît

Emmanuel Macron avait pris l'engagement lors de la campagne pour l'élection présidentielle de supprimer la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En sachant que, suivant les arbitrages pris à la fin de l'été, la mesure sera mise en œuvre en deux ans (article 55).

La CVAE payée par les entreprises sera réduite de moitié en 2023, puis elle sera entièrement supprimée l'année suivante. La fiscalité sur les entreprises sera allégée au total de près de 8 milliards d'euros. Mais, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les communes et leurs intercommunalités seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

### La fiscalité

En matière de fiscalité locale, la loi pour 2023 prévoit une **extension du nombre des communes pouvant instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. En effet, cette faculté ne sera plus seulement réservée aux communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants.

Après avoir été rendu obligatoire par la Loi de finances pour 2022, **le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur intercommunalité redevient facultatif dès cette année**.

**Entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est décalée de deux ans**, de 2023 à 2025 (art. 103). Un report de deux années est également prévu pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (art. 106) : celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).



**Revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales. Les fameuses valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB), le dernier levier fiscal important à la main des maires.**

### **Dotation globale de fonctionnement : + 320 millions d'euros**

En matière de dotations, 2023 amorce une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après 12 années de gel ou de baisse. Avec les 320 millions d'euros supplémentaires engagés par l'État, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront pas rabaissées. Au total, "95 % des communes" verront leur DGF "augmentée ou stabilisée" selon Bercy. Sur ce montant, 200 millions d'euros seront affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 millions d'euros iront à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Cependant, le total de cette enveloppe supplémentaire sera loin de compenser l'inflation, comme l'ont pointé les associations d'élus locaux.

### **Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) évolue**

Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 1 milliard d'euros en 2023), deux décisions importantes ont été prises :

- la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit "agrégé") est supprimée. Depuis 2016, l'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du FPIC dans les prochaines années.

- mise en place d'une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité).

### **Le Fonds vert**

La Loi de finances initiale 2023 (LFI) prévoit, par ailleurs, une enveloppe de 2 milliards d'euros en autorisation d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement pour le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus connu sous le nom de "fonds vert" (article 131).

### **Filet de sécurité et Amortisseur électricité**

Pour "protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie", un "soutien financier de 2,5 milliards d'euros" est déployé, via deux dispositifs :

- un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques bénéficiera, sous certaines conditions, à l'ensemble des collectivités et de leurs groupements ;

- les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'"amortisseur électricité". Il s'agira d'une prise en charge partielle par l'État de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé sur le contrat dépassera les 180 euros par MWh, dans la limite de 320 euros par MWh.

## 1.3. Le contexte territorial

### La Région Nouvelle Aquitaine

« *Malgré toute mon expérience en la matière, je n'ai jamais eu autant de difficultés à boucler un budget...* », résume Alain Rousset, pourtant président du conseil régional d'Aquitaine puis de Nouvelle-Aquitaine depuis 1998.

Le budget 2023 voté les 15 et 16 décembre en séance plénière doit résoudre une équation inédite. **Sur un budget total de 3,5 milliards d'euros, l'inflation et la flambée des prix de l'énergie entraînent un surcoût de 185 millions d'euros** pour les finances régionales, dont 74 millions pour les lycées, 60 millions pour les trains et cars régionaux et 27 millions pour les frais financiers. **De quoi faire bondir les dépenses de fonctionnement de 9,5 %**. Sans ces surcoûts, l'évolution des dépenses de fonctionnement aurait été contenue à +0,9 %.

**Du côté des recettes le budget 2023 progresse fortement grâce à la dynamique de la TVA, elles bondissent de 8,8 % sur un an.** Une forte hausse qui ne permet pas d'encaisser la totalité de la hausse des dépenses, et dans le même temps, la région fait le choix de maintenir des investissements en hausse de 8 %, à 1,13 milliard d'euros.

« *Il ne faut surtout pas stopper l'investissement parce qu'il nous faut préparer l'avenir, accélérer les transitions et reconquérir notre souveraineté* », justifie Sandrine Derville. Conséquence : l'épargne brute devrait se dégrader de 3,25 % l'an prochain. Mais sans recettes nouvelles, la Région ne pourra absorber tous les chocs. L'emprunt n'étant pas une solution durable, il y a un risque réel pour l'investissement dès 2024. Alain Rousset milite pour que soit attribué aux régions un point de TVA supplémentaire, notamment pour prendre en comptes les investissements dans le ferroviaire, ou, pourquoi pas, les recettes d'une vignette carbone régionale sur les poids-lourds.

**Le ferroviaire sera en effet l'une des priorités d'investissement de la collectivité en 2023 avec 186 millions d'euros** pour, notamment, acheter 15 rames TER. Il sera aussi question de développement économique (340 millions d'euros), de formation professionnelle (500 millions d'euros), du projet Ferrocampus et de transition énergétique avec la feuille de route « 100 % gaz renouvelable en 2050 », les efforts en matière de géothermie dans les lycées et la construction de deux établissements en Gironde (200 millions d'euros) ou encore les contrats d'électricité de gré à gré pour les entreprises.

**Sur le plan agricole, il est prévu de conditionner toutes les aides à des critères écologiques et sociaux tandis que la Région deviendra au 1er janvier 2023 l'autorité de gestion des aides aux installations pour les nouveaux agriculteurs.**

Les chiffres définitifs du recensement mené en 2020 doivent être publiés à partir d'avril mais, déjà, les données récupérées par La Tribune sur la Nouvelle-Aquitaine prouvent que la région et le pays sont face à un péril annoncé. Dans la première région agricole d'Europe en terme de valeur économique (11,8 milliards en 2018), 40 % des agriculteurs aujourd'hui âgés de moins de 62 ans auront atteint l'âge légal de départ en retraite d'ici dix ans. Soit 19.500 des 50.000 personnes de ce groupe... Une véritable hémorragie.



## Le Département des Deux-Sèvres

*« L'année 2022 a eu son lot de rebondissements qui ont totalement bouleversé les prévisions établies il y a un an lors des Orientations budgétaires 22. La guerre en Ukraine et les fortes tensions sur les marchés, le virus Omicron et ses effets sur l'activité, la campagne présidentielle et ses mesures « généreuses », ont balayé en quelques mois ce qui semblait acquis en début d'année.*

*La prévision budgétaire pour l'année prochaine est donc pleine d'incertitudes. Le contexte inflationniste nous incite à la prudence car l'impact de celui-ci sur les dépenses de fonctionnement est très difficile à mesurer pour les douze prochains mois.*

*Cette situation nous conduit à engager plusieurs chantiers de refonte de politiques structurelles afin d'améliorer la performance des services rendus au public. C'est le cas notamment des politiques publiques de l'enfance, de la transformation de l'offre résidentielle et de services aux personnes en perte d'autonomie ainsi que de la redéfinition du parcours de l'usager en matière d'insertion.*

*Cette situation nous amène également à engager au plus vite nos projets en matière de sobriété énergétique, tant pour nos propres besoins que dans le cadre de nos politiques territoriales.*

*Le Département doit à la fois réduire sa consommation globale d'énergies et développer sa capacité à produire de l'électricité pour sa propre consommation.*

*L'année 2023 sera consacrée à la rédaction du « plan collège 2050 » dans toutes ses composantes, du sujet bâtiminaire à la restauration scolaire, en passant par les questions liées aux énergies et la maintenance ainsi qu'au numérique et aux conditions d'apprentissage. Des choix cruciaux seront à opérer dès le premier semestre concernant la future carte scolaire des collèges et l'implantation territoriale de nos collèges, au regard des enjeux de proximité et de maîtrise des coûts de fonctionnement des établissements. Dans ce cadre, le projet d'internat d'excellence sera engagé avec pour perspective une ouverture avant la fin du mandat départemental.*

*Dans cette période troublée à l'issue incertaine, le Département doit renforcer encore son rôle de proximité, au côté des communes, pour assurer une stabilité et la cohésion sociale. Dans cet esprit, la présence territoriale des Services du Département sera renforcée pour être davantage à l'écoute des personnes en difficulté et des acteurs économiques et sociaux de terrain. »*

Coralie Dénoués  
Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
le 28 novembre 2022

## 1.4. Le contexte local :

### la Communauté de communes Mellois en Poitou

Les communes de Mellois en Poitou et la Communauté de Communes composent le bloc communal.

Les interactions sont fortes et deux adjoints de la commune en sont vice-président.

Pour autant, les relations ne suivent pas un long fleuve tranquille. Notre commune est en attente dans de nombreux domaines, comme beaucoup de communes mais elle a aussi les attentes légitimes d'une commune centre. Nous avons à plusieurs reprises affirmer que la politique communautaire devait se tourner prioritairement vers l'équité plutôt que trop souvent s'enfermer dans l'égalitarisme.

#### Le budget 2023

Le budget 2022 ne dégage pas la Capacité autofinancement (CAF) nécessaire pour envisager un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) à la hauteur de ce qui est prévu ou nécessaire. Le budget primitif 2023 a donc été bouclé par une reprise sur la provision Projet de territoire et par des efforts faits dans les services (division par deux des moyens techniques ... écoles ...).

A l'amorce des travaux pour établir le budget supplémentaire 2023, les contraintes pourraient se desserrer, grâce à la hausse des bases fiscales, l'évaluation de l'amortisseur électricité sur les dépenses de 2022, l'utilisation du ticket modérateur (dont la reprise par l'état est toujours en attente).

#### Pacte fiscal

Après des mois de travail, des pistes de « résolution de l'histoire » ont été adoptées en Conseil communautaire en septembre 2022. Une grande majorité (sauf trois) des communes du Mellois ont délibéré un accord de principe l'accompagnant souvent de conditions de majorité ou d'unanimité des communes concernées. Nous l'avons délibéré en conseil municipal le 30 novembre 2022.

Le texte délibéré par ces instances, demandant aux communes du Mellois d'abandonner une part de leurs attributions de compensation pose plusieurs conditions pour être converti en délibération définitive dont entre autre :

- un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) visible (permettant à ces communes de l'« ancien mellois » de voir les fruits de leur épargne et de leur fiscalité communautaire),
- un travail sur les bases fiscales inéquitables dans le territoire (de moins en moins élevées à la mesure que l'on s'approche de Niort),
- une reconnaissance de la très forte contributions fiscales des communes du Mellois tant que le lissage des taux n'est pas arrivé à son terme,
- un travail sur l'harmonisation des compétences.

En réunion le 4 janvier 2023, les maires du Mellois ont confirmé leur souhait mais au regard du peu d'avancées et de visibilité sur les conditions, ont convenu qu'il serait difficile de délibérer dans l'urgence sans remettre en question les accords de principe.

Pour autant, le groupe Pacte fiscal a majoritairement souhaité que les communes prennent une délibération avant le 20 mars 2023.

#### Compétences et Attributions de compensation

En 2022, le premier Pacte fiscal a été poursuivi diminuant les Attributions de compensation de 14 000 €.

Une erreur a été corrigée sur l'écrêtement de la part départementale diminuant les AC de plus de 60 000 €

Il a été délibéré le retour de la compétence SDIS vers les communes : elle sera assumée par la commune à partir du deuxième trimestre 2023, compensée par la communauté de communes sur la base du montant 2022. La cotisation au SDIS va augmenter de plus de 6 % en 2023.

Une réflexion sur les compétences doit être menée en 2023, l'objectif étant à la fois d'harmoniser les compétences à l'échelle de la communauté mais aussi d'analyser quel est la meilleure échelle pour administrer chacune des compétences.

### **Service d'urbanisme intercommunal**

En 2022, une hausse du tarif a été décidée pour financer le service sur un périmètre constant.

Le coût s'est donc élevé pour toutes les communes adhérentes.

Nous avons choisi d'élargir le périmètre d'instruction des documents d'urbanisme de la commune, le coût sera donc à nouveau plus élevée 2023.

### **Déploiement de la collecte des déchets**

2022 et ce début 2023 ont permis d'identifier des lieux d'implantation pour l'ensemble de la commune. Le déploiement aura lieu en avril et mai prochains.

Ce déploiement aura un coût pour la commune, en particulier pour l'intégration des bacs dans l'environnement.

### **L'aménagement du territoire**

L'année 2022 a été consacrée au diagnostic du PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal – volet Habitat). La rédaction du PADD (Projet d'Aménagement Durable) du PLUiH va être menée en 2023, comme la rédaction du DOO (Document d'orientations et d'objectifs).

L'inventaire des zones humides est en cours.

Le Plan Paysage verra sa conclusion avec la rédaction de fiches actions.

### **Projet de territoire**

La stratégie a été travaillée dans un environnement résistant mais votée en janvier.

On aborde actuellement la rédaction du programme d'actions dont notre commune attend beaucoup.

### **Animation du territoire**

La communauté comme la commune sont en attente d'un projet renouvelé des Mines d'Argent.

Il vient doucement, il faudra alors que toutes et tous s'y engagent.

Une forte attente est l'engagement dans le CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine). Le 28 mars 2022, la CC a délibéré pour étudier l'installation de cet équipement dans l'hôtel de Ménoc, cette démarche n'est à ce jour pas perçue come très volontariste.

## 2. L'analyse rétrospective de la commune nouvelle de Melle

La commune nouvelle de Melle qui réunit dans une même destinée les communes déléguées de Mazières sur Béronne, Melle, Paizay le Tort, St Léger de la Martinière et St Martin lès Melle, a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle a donc désormais quatre années pleines d'existence qui n'ont pas été qu'un long fleuve tranquille :

- L'année 1 (2019) a permis aux près de 70 agents municipaux et aux 65 élus qui composaient le Conseil municipal de faire plus ample connaissance, puis de commencer à comprendre certains enjeux et à commencer à organiser un mode de fonctionnement.
- L'année 2 (2020) a été marquée à la fois par le renouvellement du Conseil municipal et par l'apparition de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.
- L'année 3 (2021) a été la première année pleine de fonctionnement de la nouvelle équipe municipale, et a été marquée par un mouvement important de personnel (départs à la retraite, mutations, créations de postes) sur un fond permanent d'épidémie.
- L'année 4 (2022) a connu une réelle augmentation des réalisations de l'équipe municipale dans un contexte de ressources humaines qui n'est cependant pas encore stabilisé : le manque d'attractivité de la Fonction publique territoriale, à Melle comme au niveau national, se fait durement ressentir. Les recrutements sont de plus en plus difficiles et certains postes restent vacants plus longtemps. Ce qui n'est pas sans incidence pour les personnels en place.

Quatre exercices comptables pleins permettent de commencer à entrevoir des évolutions financières. Cependant, les analyses et conclusions définitives restent fragiles.

Malgré cela, la Commune a désormais une meilleure connaissance des deux piliers fondamentaux, ses moyens humains et ses moyens financiers qui lui permettent de mieux envisager son développement conformément à la politique municipale

## 2.1. La population

**Les moyens financiers de la commune dépendent de sa population.** Ramener certaines données à l'unité « € par habitant » lui permet de se comparer aux moyennes des communes de la même strate démographique.

**Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population à l'échelle nationale. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement ... Cette donnée n'est cependant pas celle qui est utilisée par l'État pour établir la population légale.**

En effet, depuis janvier 2004, le recensement de la population des communes de moins de 10 000 habitants a lieu tous les cinq ans (soit un commune sur cinq chaque année) : cela ne permet pas d'arrêter la population réelle à un instant T.

Les cinq communes qui composent Melle sont devenues Commune nouvelle le 1er janvier 2019. Leur recensement respectif avait eu lieu à différents moments passés. **Pour arrêter une population légale au 1er janvier 2019, l'INSEE avait réalisé une extrapolation à partir des chiffres du dernier recensement et du nombre d'années restant à courir jusqu'à la création de la Commune nouvelle.**

Du fait de la crise sanitaire, les communes qui devaient être recensées en 2021 ne l'ont pas été . C'est le cas de Melle. Le recensement a été reporté d'une année : il s'est donc déroulé en 2022.

**Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, l'INSEE a calculé, pour chacune d'elles, des populations à une même date de référence.** La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, une population prenant effet juridique le 1er janvier 2023 mais calculée en se référant à « l'année-milieu » des cinq années, soit le 1er janvier 2020.

Population municipale recensée : 6 017                      Population comptée à part : 301  
 Population totale recensée : 6 318                      La population légale simulée par l'INSEE 6 502

	2022	2021	2020	2019
<u>Pop. INSEE au 1er janvier (= populat° légale) :</u>	6 502	6 529	6 540	6 623
Comparaison avec l'année précédente :	-0,41 %	-0,17 %	-1,25 %	

*La population INSEE est la référence pour les comparaisons avec la moyenne des communes de la strate*

<i>Résidences secondaires</i>	135	133	131	127
<i>Places de caravanes après majoration</i>	32	32	32	16
<i>Soit une population DGF =</i>	6 669	6 694	6 703	6 766

*La population DGF est utilisée par l'État en matière d'analyse fiscale*

De la population légale établie par l'INSEE découle la participation de l'État au budget des communes. Depuis 2019, la population légale de Melle, établie par l'INSEE, s'érode chaque année légèrement. L'événement le plus marquant pour expliquer cette baisse, légère mais continue, est l'impact de la destruction de logements sociaux par la société IAA et dont les terrains commencent tout juste à être vendu ou re-bâti.

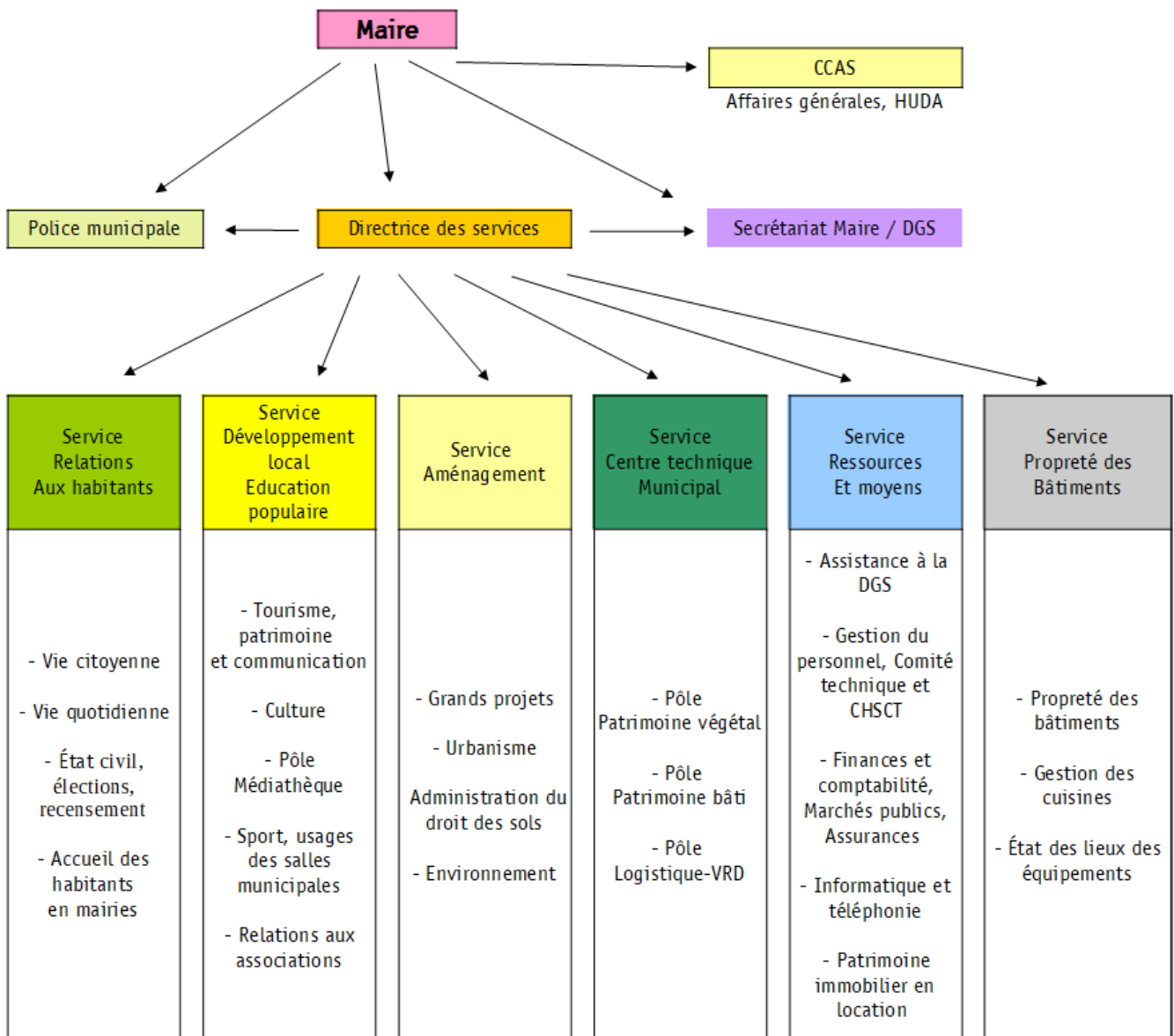
## 2.2. La structure des effectifs de la com

Au 31 décembre 2022, les agents communaux sont 74 : 68 sont sur des postes permanents, 2 sur des postes non permanents, 4 sont apprentis ; auxquels s'ajoutent trois contractuelles de droit public dans le cadre de la filière médico-sociale rémunérées par le Centre communal d'action sociale.

Filière	Femmes	Hommes	Total
technique :	11	37	48
administrative :	18	1	19
culturelle :	3	1	4
Police :	0	1	1
sportive :	0	1	1
animation :	0	1	1
Total :	32	42	74
	43%	57%	100%

Au cours de l'année 2022, la commune a créé le service « Propreté des bâtiments » et recruté son Responsable. La structure de l'organigramme a donc été aboutie.

Vue synthétique et générale de la configuration des services existants :





## 2.3. La section de fonctionnement du budget

Plus que le total général, c'est le sous total « Gestion des services », tant en dépense qu'en recette, qui est un premier bon niveau d'analyse pour comprendre certaines évolutions. En effet, il exclut des opérations plus exceptionnelles ou bien des opérations dites « d'ordre » entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est à noter que le solde de gestion a diminué en 2021 (-13%) et plus fortement en 2022 (-28,1%) : les recettes de gestion évoluent moins vite que les dépenses de gestion.

Par comparaison avec les communes de sa strate, les recettes de gestion de la commune ont plus fortement diminué en 2020 mais se sont mieux ressaisies en 2021 : elles suivent les mêmes courbes tendanciennes.

<i>en milliers d'euros</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>Dépenses de gestion</b>	4 767	4 542	5 351	6 019
Comparaison avec n-1		-4,7 %	17,8 %	12,5 %
<b>Recettes de gestion</b>	6 571	6 406	6 972	7 184
Comparaison avec n-1		-2,5 %	8,8 %	3,0 %
<b>Solde</b>	1 804	1 864	1 621	1 165
Comparaison avec n-1		3,3 %	-13,0 %	-28,1 %

## Concernant les recettes de fonctionnement

<b>Les recettes de fonctionnement</b>	2022	2021	2020	2019
<b>TOTAL</b>	<b>7 354</b>	<b>7 133</b>	<b>6 985</b>	<b>7 048</b>
Atténuation de charges de personnel-013	178	126	50	140
Produits des services -70	206	166	198	214
Impôts et taxes - 73	3 861	3 826	3 736	3 706
<i>dont contribut° directes - 73111</i>	<i>1 544</i>	<i>1 438</i>	<i>1 422</i>	<i>1 395</i>
<i>dont attribution de compensation &lt; CCMP – 73211</i>	<i>1 430</i>	<i>1 508</i>	<i>1 522</i>	<i>1 537</i>
Dotations et participations - 74	2 503	2 440	2 016	2 051
<i>dont Dotations - 741</i>	<i>1 469</i>	<i>1 461</i>	<i>1 418</i>	<i>1 368</i>
<i>dont FCTVA sur dép de fonctt - 744</i>	<i>132</i>	<i>74</i>	<i>86</i>	<i>101</i>
<i>dt DCRTP - 748313</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>263</i>
Autres produits de gestion courante - 75	435	415	406	459
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	<b>7 183</b>	<b>6 973</b>	<b>6 406</b>	<b>6 570</b>
Produits financiers - 76	1	13	-	-
Produits exceptionnels - 77	118	53	128	394
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>7 302</b>	<b>7 039</b>	<b>6 534</b>	<b>6 964</b>
Op° d'ordre entre sections - 042	52	94	451	84

Les évolutions notables des recettes de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021, en valeur ou en taux, sont les suivantes :

### Chapitre 13 « Atténuations de charges de personnel »

Ce chapitre connaît toujours une évolution aléatoire : en effet, indemnités journalières perçues en fonction des arrêts maladie régularisations d'une année sur l'autre.

### Chapitre 70 « Produits des services »

Ce chapitre regroupe les recettes que la commune génère elle-même en rendant des services contre paiement (par exemple : cotisations des adhérents à la médiathèque, billetteries lors de spectacles ...). **Les recettes se sont élevées de 40 000 €, les faits principaux :**

- Redevance d'occupation du domaine public a été supérieure de 22 300 € à celle de 2021.
- Rattrapage 2021 et 2022 de redevance de la part de l'exploitant de la ferme éolienne de Paizay le Tort pour 28 000 €. Une convention signée en 2012 pour 40 ans apporte une redevance annuelle pour occupation du domaine public en vue de la construction, de l'entretien et du démantèlement des éoliennes en question.
- Remboursement de frais de la Communauté de communes à la commune de 19 000 € en plus pour les frais générés par l'occupation de la salle Jacques Prévert transformée en centre de vaccination.

### Chapitre 73 « Impôts et taxes »

La hausse des recettes en Impôts et taxes est limitée malgré une augmentations des bases :

- Hausse de 3,4 % des bases fiscales permettant un accroissement de 106 000 € des recettes de Taxe Foncière
- Le Conseil communautaire a décidé avec l'accord des communes du **non-versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** après le vote du budget prévisionnel : la recette de 21 000 € initialement envisagée n'a donc pas été encaissée.
- Baisse des attributions de compensations de 78 000 € (voir contexte communautaire)
- **La recette de taxes additionnelles aux droits de mutation évolue fortement (+ 41 000 €) ce qui traduit une forte activité immobilière dans la commune.**

**Le potentiel fiscal est le produit fiscal théorique de la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux à ses propres bases nettes d'imposition.**

Le potentiel fiscal par habitant de Melle est très inférieur à celui des communes de sa strate en raison de bases fiscales plus faibles :

<i>source : fiche DGF</i>	2022	2021	2020	2019
Potentiel fiscal Melle	5 505	5 469	5 354	5 207
Population DGF	6,669	6,694	6,703	6,766
<b>RATIO N°14 – Potentiel fiscal par hbt</b>	<b>825 €</b>	<b>817 €</b>	<b>799 €</b>	<b>770 €</b>
RATIO N°14 – MOYENNE STRATE	955 €	959 €	949 €	931 €

**L'effort fiscal permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune (produit des taxes sur le potentiel fiscal).** L'effort fiscal de la commune est plus élevé que celui des communes de la strate mais son évolution est contenue :

source fiche DGF	2022	2021	2020	2019
Effort fiscal Commune	1,69	1,69	1,79	1,59
Comparaison avec n-1	0,3 %	-6,1 %	13,1 %	
Effort fiscal moyen de la strate	1,19	1,16	1,15	1,15
Comparaison avec n-1	2,2 %	0,9 %	0,3 %	

La part des logements sociaux à Melle est supérieure à celle des communes de sa strate démographique au niveau national ; le revenu imposable par habitant est inférieur à Melle :

Logements et revenus (source fiche DGF)	2022	2021	2020	2019
Nombre de logements TH dans la commune	3 122	3 126	3 108	3 117
Nombre de logements sociaux	583	586	588	630
Part des logements sociaux – Commune	18,7 %	18,7 %	18,9 %	20,2 %
Part des logements sociaux – Strate	14,5 %	14,6 %	14,5 %	14,2 %
Nbre bénéficiaires aides au logement	1 097	1 253	1 262	1 311
Revenu imposable par hbt – Commune	13 059 €	13 035 €	12 582 €	12 153 €
Revenu imposable par hbt – Strate	15 872 €	15 692 €	15 181 €	14 862 €

## Chapitre 74 « Dotations et participations »

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA<sup>2</sup> - article 744) sur les dépenses de fonctionnement acquittées par la commune dépend du volume de travaux lourds de maintenance réalisés qui enrichissent le patrimoine de la collectivité (domaine de la voirie et des bâtiments principalement) : il a été de 74 000 € en 2021 et de près de 132 000 € en 2022. La dépenses importante du chantier de reconstruction du rempart de Saint Savinien en est la raison.

### Article 74718 « Autres participations de l'État »

Il connaît une forte évolution par rapport à 2021 :

- Subventions de 60 000 € pour la rénovation énergétique des hébergements HUDA (Hébergements d'urgence des demandeurs d'asile) et
- Subvention de 179 000 € pour les travaux de réfection des remparts de St Savinien

### Article 7478 « Participation d'autres organismes »

- Mécénats de la Biennale pour 30 000 €
- État, imputation erronée mais réelle de 30 000 €.

## Chapitre 75 « Autres recettes de gestion courante »

**La location des immeubles (article 752) rapporte 20 000 € de plus que l'an passé** ce qui traduit un bon taux d'occupation des habitations, bureaux et commerces communaux.

## Chapitre 76 « Produits financiers »

La commune se fait rembourser par son budget annexe Énergies renouvelables les emprunts qu'elle a contractés en son temps pour les panneaux photovoltaïques du Centre technique municipal et de la

<sup>2</sup> Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un remboursement par l'État, à un taux forfaitaire, d'une partie de la TVA que les collectivités paient sur leurs investissements et sur certaines dépenses de fonctionnement. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis à la TVA pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Maison des Assistantes maternelles. En 2021, une régularisation précédentes qui n'avait pas lieu d'être répétée en 2022, ce qui exp sembler faible (- 12 700 € de recettes) mais qui est en réalité une année « normale ».

## Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Ce chapitre connaît une augmentation de 60 000 € par rapport à l'an passé pour deux raisons principales :

- des mandats que la commune avait émis dans le passé ont été annulés (article 773) : plus particulièrement, il s'agit de l'annulation d'une partie du soutien Covid que la commune avait versé à la Communauté de communes en 2021 ;
- la commune a vendu un certain nombre de biens (article 775) : un logement à St Léger a été vendu à son locataire, des véhicules techniques, deux véhicules électriques en panne qui ne pouvaient être réparés (de marque Mia) ainsi que du petit matériel obsolète.

## Concernant les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement	2022	2021	2020	2019
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 873</b>	<b>5 919</b>	<b>5 738</b>	<b>5 723</b>
Charges à caractère général - 011	2 809	2 440	1 901	2 078
Charges de personnel - 012	2 796	2 562	2 346	2 362
Atténuation de produits - 014	-	-	-	1
Autres charges de gestion courante - 65	414	349	295	327
dont subventions versées - 6573 et 6574	185	148	84	117
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	<b>6 019</b>	<b>5 351</b>	<b>4 542</b>	<b>4 768</b>
Charges financières - 66	74	85	96	115
Charges exceptionnelles - 67	253	14	40	89
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 346</b>	<b>5 450</b>	<b>4 678</b>	<b>4 972</b>
Provisions - 68	4			
Op° d'ordre entre sections - 042	523	469	1 060	751

A Melle, la dépense réelle de fonctionnement par habitant est inférieure à celle des communes de la même strate au niveau national. Elle a diminué plus fortement en 2020 par rapport à 2019 ; mais elle a augmenté plus fortement en 2021 par rapport à 2020, idem pour 2022 :

en milliers d'euros et d'habitants	2022	2021	2020	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	6 346	5 450	4 678	4 972
Population	6,50	6,53	6,54	6,62
<b>RATIO N°1</b>	<b>975 €</b>	<b>835 €</b>	<b>715 €</b>	<b>751 €</b>
Comparaison avec l'année précédente	16,8 %	16,7 %	-4,7 %	
<b>RATIO N°1 – MOYENNE STRATE / NTNL</b>	<i>inc</i>	1 043 €	1 014 €	1 037 €
Comparaison avec l'année précédente		2,9 %	-2,2 %	

En 2020 et 2021, la part des dépenses réelles que la commune consacre aux dépenses de personnel ne suit pas la même courbe que celle des communes de sa strate démographique au niveau national, mais reste cependant en deçà de celles-ci :

	2022	2021		
Dépenses de personnel - chapitre 012	2 748	2 379	1 838	2 010
Dépenses réelles de fonctionnement	6 346	5 450	4 678	4 972
<b>RATIO N°3</b>	<b>43,3 %</b>	<b>43,7 %</b>	<b>39,3 %</b>	<b>40,4 %</b>
Comparaison avec l'année précédente	-0,8 %	11,1 %	-2,8 %	
<b>RATIO N°3 – MOYENNE STRATE</b>	<i>inc</i>	58,0 %	58,0 %	56,5 %
Comparaison avec l'année précédente		0,0 %	2,7 %	

L'inflation impacte le niveau de dépenses à projets égaux. Pour mémoire, les taux d'inflation ont été les suivants : 1,1% en 2019 ; 0,5% en 2020 ; 1,6% en 2021 ; 5,2 % en 2022.

## **Chapitre 11 « Charges à caractère général »**

Ce seul chapitre représente à lui seul près de la moitié des dépenses de gestion de la commune.

### **Sous chapitre 60 « Achats et variations des stocks »**

#### Article 60612 « Énergie-Électricité »

Nous avons anticipé la hausse des dépenses d'énergie que nous avons réussi à contenir en mettant en place un plan de sobriété efficace.

#### Article 60632 « Fournitures de petit équipement»

Nos agents municipaux artisans ont œuvré à l'installation de la Biennale d'art contemporain : cela s'est traduit pas beaucoup de temps passé pour une installation qui n'a pas généré des achats à un niveau très important.

De plus, la mise en œuvre de nouveaux contrats de maintenance doublée de nouvelles compétences techniques parmi les agents municipaux commencent à produire leurs fruits : les actions préventives menées diminuent la nécessité de remplacer de nombreux petits matériels.

### **Sous chapitre 61 « Services extérieurs »**

#### Article 615231 « Entretien des voiries »

Cet article comptabilise la reconstruction du rempart de l'église St Savinien, ainsi que le marché à bons de commande des travaux de voirie, qui aura été tenu avec une dépense de 360 000 € contre 392 000 € en 2021.

Focus sur la réfection des remparts de St Savinien :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Total
Maîtrise d'oeuvre	12 523,90 €	30 219,98 €	42 743,88 €
Travaux	0,00 €	428 707,61 €	428 707,61 €
<b>Total</b>	<b>12 523,90 €</b>	<b>458 927,59 €</b>	<b>471 451,49 €</b>
Subvention Etat	0,00 €	179 315,00 €	179 315,00 €
<b>Autofinancement</b>	<b>12 523,90 €</b>	<b>279 612,59 €</b>	<b>292 136,49 €</b>

#### Article 6188 « Autres frais divers »

Le dispositif des Pass' en faveur des jeunes a généré une dépense de 38 600 €) : leur utilisation a fortement augmenté et le périmètre d'utilisation a été étendu.

## Sous chapitre 62 « Autres services extérieurs »

On retrouve ici en 2022 les dépenses nécessaires à la tenue de la Biennale d'art contemporain 2022 pour 102 000 €. Elles avaient été budgétées initialement à l'article 6232 puis ont été exécutées en fonction de leur nature dans plusieurs articles de ce sous-chapitre. S'expliquent ainsi, la sous-réalisation de l'article 6232 mais la sur-réalisation des lignes Honoraires, Publications, Transport de biens et Réceptions

### Article 62876 « Remboursements au groupement à fiscalité propre de rattachement »

Est imputée ici la prestation d'instructions de dossiers d'urbanisme par Sui (Service urbanisme intercommunal) qui avait été budgétée sur une autre ligne et dont le montant s'est fortement élevé à la suite d'une révision des tarifs par la Communauté de communes permettant de réellement prendre en charge le service.

## Chapitre 12 «Dépenses de personnel »

Il convient, à l'occasion d'une analyse de l'évolution de la masse salariale, de prendre en compte aussi bien les dépenses que les recettes. Le chapitre 012 ne retrace que les dépenses brutes de personnel ; le chapitre 013 regroupe les recettes venant compenser ces dépenses : l'ensemble constitue les dépenses nettes de personnel.

Les dépenses nettes de personnel (en K€)	2022	2021	2020	2019
Dépenses de personnel - chapitre 012	2 796	2 562	2 346	2 362
Comparaison avec l'année précédente	9,1 %	9,21 %	-0,68 %	
Atténuation charges de personnel - chapitre 013	178	126	50	140
Comparaison avec l'année précédente	41,3 %	152,00 %	-64,29 %	
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 618</b>	<b>2 436</b>	<b>2 296</b>	<b>2 222</b>
<b>Comparaison avec l'année précédente</b>	<b>7,5 %</b>	<b>6,10 %</b>	<b>3,33 %</b>	
<i>Màd° de personnel remboursées - chap 70 partiel</i>	96	48	50	74
<i>Màd° de prsnnl technq - mdthq -&gt; CCMP ; service de ménage vendu aux locataires des Remparts ; divers autre ponctuel</i>				
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 522</b>	<b>2 388</b>	<b>2 246</b>	<b>2 148</b>
Comparaison avec l'année précédente	5,6 %	6,32 %	4,56 %	

Par rapport à 2021, le chapitre 12 a connu une évolution brute d'un peu plus de 230 000 € mais de 134 000 € en solde net.

### L'évolution des dépenses de personnel en 2022 traduit notamment trois faits majeurs :

- **le Glissement Vieillesse Technicité** (depuis les années 2000, l'effet automatique du vieillissement et d'une plus grande technicité est globalement de l'ordre de 2 % par an), on peut donc l'estimer à + 50 000 €) ;
- **la tenue de la Biennale d'art contemporain** (+ 55 400 € de dépenses pour les médiateurs et la coordinatrice) ;
- **la revalorisation du point d'indice décidée par le gouvernement** avec une application en juillet 2022, soit + 28 300 € pour la période allant de juillet à décembre 2022.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » regroupe les remboursements sur la rémunération du personnel au profit de la commune :



- des indemnités journalières : la commune verse son traitement maladie et perçoit à la place de l'agent les indemnités journalières 2022 plus de 75 000 € d'indemnités journalières de plus qu'en 2021 ;
- des régularisations de cotisations : il arrive que certains organismes remboursent à la commune des sommes trop perçues l'année précédente ;
- des participations financières de l'État à l'emploi de Contrats aidés et/ou d'apprentis.

**Par ailleurs, la commune perçoit certaines sommes en paiement de certains services qu'elle rend :**

- le Centre communal d'action sociale (CCAS) bénéficie, contre paiement, du traitement de sa comptabilité et de la gestion de son personnel par le service communal Ressources et moyens ;
- dans le cadre de l'exercice de sa compétence scolaire, la Communauté de communes Mellois en Poitou bénéficie, contre paiement, de la mise à disposition d'agents de la médiathèque et d'agents du Centre technique municipal ;
- la commune met son personnel à disposition d'autres organismes et particuliers (animations, prestations de ménage).

L'extrait ci-dessous montre que la plus grosse augmentation se situe dans les lignes consacrées au personnel non titulaire (+ 126 000 €) : agents Biennale et recrutements d'agents pour compenser certaines absences longues.

	CA 2021	CA 2022	
art 64111 - Personnel titulaire - rémunérat°/indemnités	1 490 921,31	1 543 448,96	57 527,65 €
art 64114 - Personnel titulaire -inflation		5 000,00	
Art 64131- Personnel non titulaire - rémunération	171 736,74	297 457,58	126 620,84 €
Art 64134- Personnel non titulaire - inflation		900,00	
Art 64162 - Emplois d'avenir/Contrat PEC	7 662,52	13 308,30	5 745,78 €
Art 64164 - Emplois d'avenir/Contrat PEC - inflation		100,00	
Art 64171 - Rémunération des apprentis	38 699,35	34 348,30	-3 951,05 €
Art 64172 - Rémunération des apprentis- inflation		400,00	
Art 6451 - Cotisations patronales Urssaf	233 465,73	237 608,98	
Art 6453 - Cotisations patronales - Caisses de retraite	425 934,52	463 280,00	46 785,90 €
Art 6454 - Cotisations patronales Assedic	7 120,42	12 417,59	
Art 6455 - Assurance	89 724,96	77 321,20	-12 403,76 €
Art 6456 - Fonds national SFT	574,00	0,00	-574,00 €
Art 6474 - Œuvres sociales (CPLC/CNAS)	15 910,40	15 094,80	-815,60 €
6475 - Médecine du travail	532,26	5 962,44	5 430,18 €
<b>Sous total chapitre 64 Charges de personnel</b>	<b>2 482 282,21</b>	<b>2 706 648,15</b>	<b>224 365,94 €</b>

La dépense nette de personnel par habitant de la commune est inférieure :

- à celle des communes de même strate démographique (5 000 à 10 000 habitants) dans le Département (8 communes de comparaison) ;
- à celle des communes de même strate démographique dans la région Nouvelle Aquitaine (117 communes) ;
- à celle des communes de même strate démographique de la France (1 154 communes).

Dép nettes de personnel par hbt en 2021			
Melle	Deux-Sèvres	Nvlle Aquitne	France
373 €	393 €	550 €	553 €

## Chapitre 65 « Autres frais de gestion courante »

Elus	2019	2020	2021	2022	Moyenne annuelle
Indemnités	197 983,01	188 456,34	177 125,02	180 376,70	185 985,27
Frais de mission	0,00	2,26	425,90	3 316,49	936,16
Cotisation retraite	9 720,79	10 315,34	8 592,55	16 114,77	11 185,86
Cotis° sécurité soc.	0,00	2 973,65	7 736,73	11 733,51	5 610,97
Formations	153,00	5 403,20	2 923,00	3 443,87	2 980,77
	207 856,80	207 150,79	196 803,20	214 985,34	206 699,03

Les indemnités des élus ont suivi l'évolution de l'indice.

Les élus se forment et suivent leurs projets ce qui explique l'élévation des frais de mission et de la formation.

### Article 657351 « Versement au groupement à fiscalité propre »

En 2021, un versement de 65 400 € a été voté par le conseil municipal pour abonder le Fonds financier COVID créé par la Communauté de communes et destiné à venir en aide aux entreprises en difficulté. Cette dépense revêtait un caractère exceptionnel ce qui explique la forte baisse de dépense à cet article. Ce fonds n'a pas été entièrement consommé : 35 535 € ont été reversés à la Commune en 2022 par la Communauté de communes (recette de fonctionnement – article 773).

### Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »

Dépense de 130 120 € à cet article auquel il faut ajouter l'article 6745 « Subventions exceptionnelles » pour 39 350 €

	2019	2020	2021	2022	Moy. Annuelle
Subv° de fonctionnement	58 770,00	62 695,00	47 165,00	130 120,00	74 687,50
Subventions ponctuelles	31 750,00	19 000,00	1 350,00	39 350,00	22 862,50
TOTAL	90 520,00	81 695,00	48 515,00	169 470,00	97 550,00
<i>Comparaison avec n-1</i>		-9,7 %	-40,6 %	249,3 %	

Du fait d'une incompréhension avec le Trésor Public, un bordereau de subventions votées par le Conseil municipal n'a pas pu être pris en charge à temps en toute fin d'année 2021.

Sans cela, et conformément aux subventions votées, la dépense en 2021 à l'article 6574 aurait été de 82 635 € et à l'article 6745 de 18 300 € soit un total de 100 935 € (contre respectivement 62 695 € et 19 000 € pour un total 81 695 € en 2020).

La dépense traduit la volonté de l'équipe municipale de s'adapter au fonctionnement des associations : en effet, certaines fonctionnent en année civile et d'autres en année scolaire, ce qui se traduit en 2022 par une « double année » de versement.

## 2.4. La section d'investissement du budget général

	2022	2021	2020	2019
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 311</b>	<b>1 611</b>	<b>1 982</b>	<b>1 788</b>
<i>dont dépenses d'équipement</i>	1 889	973	977	1 057
<i>dont remboursements d'emprunts</i>	368	381	395	414
<i>dont amortissmt des subvent° d'éqpm versées</i>	3	4	11	29
<i>dont opérat° patrim. (entrées/sorties inventaire)</i>	3	-	392	25
<i>dont avance à budget annexe</i>	-	-	101	229
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 555</b>	<b>1 715</b>	<b>2 370</b>	<b>3 301</b>
<i>dont FCTVA</i>	280	185	302	734
<i>dont emprunts et dettes assimilées</i>	-	-	-	-
<i>dont amortissements des dép d'équipement</i>	463	452	552	405
<i>dont subvent° d'investissement reçues</i>	276	454	11	849
<i>dont rembrsmnt avance à budget annexe ou CCAS</i>	48	97	-	-
<i>dont opérat° patrim. (entrées/sorties inventaire)</i>	60	3	16	134
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	400	488	915	916

Le décalage dans le temps entre le financement par la commune des travaux et la perception des subventions invite à la plus grande prudence en matière d'analyse comparative dans le temps.

Les dépenses sont financées par des subventions (principalement État, Région, Département). Le reste est autofinancé par la commune grâce à ses amortissements, à la compensation de TVA que la commune perçoit en contre partie de ses investissements (FCTVA), et aux excédents passés qu'elle a affectés au financement de ses opérations.

Un certain nombre de dépenses et de recettes ne sont pas soldées à la date du 31 décembre 2022 : ce sont les restes-à-réaliser que la commune a engagés avant le 31 décembre (signature de devis, de contrats, de bons de commandes, de marchés de travaux ...). Ces sommes sont minorées de ressources certaines à venir (subventions notifiées à la commune, principalement).

Le solde de ces restes à réaliser s'élève à 1 623 000 € que la commune finance par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement qu'elle a dégagé en 2022.

Investissements significatifs 2022							
Ce tableau récapitule à quels investissements significatifs 2022 les deux tiers du résultat 2021 ont été employés (ça n'est donc pas le bilan financier de chacune des opérations)							
	Dépenses			Recettes			Autofi 22
	exercice 22	RàR	Total	exercice 22	RàR	Total	
Travaux de voirie	438 000 €	401 000 €	839 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	839 000 €
Eclairage public	245 000 €	145 000 €	390 000 €			-00 €	390 000 €
Mat. et véhicules techniques	127 000 €	203 000 €	330 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	330 000 €
Acquisition ex-"Vétimarché"	-00 €	240 000 €	240 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	240 000 €
Mise en valeur des halles	306 000 €	135 000 €	441 000 €	47 000 €	175 000 €	222 000 €	219 000 €
Rénovation salle Le Méliès	243 000 €	49 000 €	292 000 €	26 000 €	60 000 €	86 000 €	206 000 €
Equipements sportifs	123 000 €	22 000 €	145 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	145 000 €
Œuvre d'art Eglise St Pierre	-00 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €	-00 €	100 000 €	100 000 €
Aménagement mairie	-00 €	80 000 €	80 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	80 000 €
Quartier culturel et créatif	-00 €	96 000 €	96 000 €	-00 €	50 000 €	50 000 €	46 000 €
FCTVA 2022 - solde	-00 €	-00 €	-00 €	80 000 €	-00 €	80 000 €	-80 000 €
	1 482 000 €	1 571 000 €	3 053 000 €	253 000 €	285 000 €	538 000 €	2 515 000 €

## 2.5. La santé financière de la commune

Depuis sa création (1er janvier 2019), le budget général annuel de la Commune nouvelle de Melle s'exécute sur la base d'une recette moyenne totale annuelle :

- de 7 130 000 € en fonctionnement,
- de 2 235 000 € en investissement.

Retrouvez le tableau ci-contre dans >>> les documents budgétaires.

Section Fonctionnement		
Dépenses	A	6 872 856,75
Recettes	B	7 355 443,83
Résultat comptable 2022	$C = B - A$	482 587,08
Résultat antérieur reporté	D	4 024 726,35
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	$E = C + D$	<b>4 507 313,43</b>

Section Investissement		
Dépenses	F	2 310 536,91
Recettes	G	1 555 094,26
Résultat comptable 2022	$H = G - F$	-755 442,65
Résultat antérieur reporté	I	713 439,53
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	$J = H + I$	<b>-42 003,12</b>

Restes-à-réaliser en dépenses	K	2 119 461,00
Restes-à-réaliser en recettes	L	537 887,00
Solde des restes-à-réaliser	$M = L - K$	-1 581 574,00
<b>Financement nécessaire par la section de fonctionnement</b>	$N = J + M$	<b>-1 623 577,12</b>
<b>Résultat final de la section de fonctionnement</b>	$O = E + N$	<b>2 883 736,31</b>

Le résultat du budget général 2022 s'établit comme suit :

Compte administratif		2019	2020	2021	2022
<b>Section de fonctionnement - Section de fonctionnement – Section de fonctionnement</b>					
Dépenses	A	5 722 810,36	5 737 695,48	5 918 699,10	6 872 856,75
Recettes	B	7 049 129,78	6 985 516,27	7 131 677,20	7 355 443,83
Résultat comptable	$C = B - A$	1 326 319,42	1 247 820,79	1 212 978,10	482 587,08
Résultat antérieur reporté	D	2 114 890,09	2 452 628,57	3 212 058,72	4 024 726,35
Résultat budgétaire (= cumulé)	$E = C + D$	3 441 209,51	3 700 449,36	4 425 036,82	4 507 313,43
Résultats de fonctionnement des Budgets annexes clos	F	-73 655,53			
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	$G = E + F$	<b>3 367 553,98</b>	<b>3 700 449,36</b>	<b>4 425 036,82</b>	<b>4 507 313,43</b>

Section d'investissement - Section d'investissement – Section d'investissement					
Dépenses	H	1 787 814,21	2 020 800,07	1 610 775,22	2 310 536,91
Recettes	I	3 300 620,14	2 511 441,84	1 715 185,39	1 555 094,26
Résultat comptable	$J = H + I$	1 512 805,93	490 641,77	104 410,17	-755 442,65
Résultat antérieur reporté	K	-1 394 800,67	118 387,59	609 029,36	713 439,53
Résultat budgétaire (= cumulé)	$L = J + K$	118 005,26	609 029,36	713 439,53	-42 003,12
Résultats de fonctionnement des Budgets annexes clos	M	382,33			
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	$N = L + M$	<b>118 387,59</b>	<b>609 029,36</b>	<b>713 439,53</b>	<b>-42 003,12</b>

Restes-à-réaliser en dépenses	O	1 606 390,00	1 456 620,00	1 497 850,00	2 119 461,00
Restes-à-réaliser en recettes	P	573 077,00	359 200,00	384 100,00	537 887,00
Solde des restes-à-réaliser	$Q = P - O$	-1 033 313,00	-1 097 420,00	-1 113 750,00	-1 581 574,00
<b>Financement par la section de fonctionnement</b>	$R = N + Q$	<b>-914 925,41</b>	<b>-488 390,64</b>	<b>-400 310,47</b>	<b>-1 623 577,12</b>

<b>Résultat final de la section de fonctionnement</b>	$S = G + R$	<b>2 452 628,57</b>	<b>3 212 058,72</b>	<b>4 024 726,35</b>	<b>2 883 736,31</b>
---	-------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

En 2022, La section de fonctionnement dégage un résultat de 4,5 millions d'euros.

La commune est engagée pour 1 623 000 € d'investissements restant à réaliser.

Le résultat final s'établit donc à la différence entre ces deux sommes, soit près de 2,9 millions d'euros dont la commune dispose pour financer le fonctionnement de la collectivité, rembourser en capital et intérêts ses emprunts en cours et les projets d'investissement nouveaux.

A cette somme viendra s'ajouter l'excédent escompté que l'exercice comptable 2023 produira.

La commune se doit de dégager une capacité à financer son activité et  
**En 2022, cette CAF (capacité d'autofinancement) a fortement diminué.**  
**explications.**

**Certaines sont conjoncturelles ou exceptionnelles :**

- la reconstruction du rempart de St Savinien assumée en fonctionnement avec une dépense nette de 279 000 €,
- la tenue d'une Biennale avec un budget de 170 000 € de dépenses,
- le montant des subventions versées est de 169 000 € versement de 2021 réalisé en 2022 et double versement de 2022 pour certaines structures. Une dépense de 50 000 € supérieure à une année classique.

**D'autres plus structurelles :**

- la baisse des Attributions de compensation versées par la Communauté de commune avec la correction de la part départementale (-65 000 €) et la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (-21 000 €) qui ont neutralisé la progression des recettes fiscales de la Taxe foncière (bases en progression de 3,4%),
- la hausse nette des dépenses de personnel dont 78 000 € sont liés au GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) et à la progression de la valeur de l'indice servant de base à la rémunération,
- L'élévation du coût des énergies nécessaires au fonctionnement des bâtiments et des véhicules.

Les données de comparaison 2022 avec les communes de notre strate ne sont pas encore connues.

Jusqu'à 2021, la CAF communale était bien supérieure à celle des communes de sa strate démographique tant au niveau départemental qu'au niveau national grâce notamment à une dette en constante diminution. En effet, la commune nouvelle n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2019 mais a fait le choix de puiser dans ses réserves pour financer ses investissements :

<b>Constitution de l'autofinancement (en K€)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Résultat net de l'exercice	481	1 214	1 247	1 325
<b>Epargne brute (CAF brute)</b>	<b>926</b>	<b>1 647</b>	<b>1 783</b>	<b>1 567</b>
Remboursement du capital de la dette	368	381	395	414
<b>Epargne nette (CAF nette)</b>	<b>558</b>	<b>1 266</b>	<b>1 388</b>	<b>1 153</b>

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>CAF nette par habitant</b>	<b>86 €</b>	<b>194 €</b>	<b>212 €</b>	<b>174 €</b>
<b>CAF nette par habitant - moyenne strate Ntnl</b>	<b>inc</b>	<b>128 €</b>	<b>117 €</b>	<b>115 €</b>
<b>CAF nette par habitant - moyenne strate Déprmtl</b>	<b>inc</b>	<b>123 €</b>	<b>140 €</b>	<b>127 €</b>

Le taux d'épargne informe sur la solvabilité de la commune (bonne si le ratio est supérieur à 15 % ; convenable entre 9 % et 14%) :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Épargne brute (= CAF brute)	926	1 647	1 783	1 567
Recettes réelles de fonctionnement	7 302	7 039	6 534	6 964
<b>RATIO N° 18</b>	<b>12,7 %</b>	<b>23,4 %</b>	<b>27,3 %</b>	<b>22,5 %</b>



La solvabilité de la commune a diminué : la part des recettes de consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette a dim reste très convenable.

Parallèlement, la charge de la dette diminue chaque année :

	2022	2021	2020	2019
Etat de la dette au 31 décembre	2 919	3 280	3 640	4 015
Remboursement annuité (capital et intérêts)	444	468	499	525
Emprunts contractés dans l'année	-	-	-	-

La charge de la dette municipale est inférieure à celle des communes de sa strate démographique :

	2022	2021	2020	2019
Encours de la dette	2 919	3 280	3 640	4 015
Population	6,50	6,53	6,54	6,62
<b>RATIO N°26</b>	<b>449 €</b>	<b>502 €</b>	<b>557 €</b>	<b>606 €</b>
RATIO N°26 – MOYENNE STRATE	inc	775 €	802 €	828 €

Si la commune consacrait tous ces efforts au remboursement de sa dette, il lui faudrait 3,2 années pour l'épuiser :

	2022	2021	2020	2019
Encours de la dette	2 919	3 280	3 640	4 015
CAF brute	926	1 647	1 783	1 567
<b>RATIO N°29</b>	<b>3,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>

Ce ratio se dégrade : la capacité d'autofinancement de la commune ayant diminué, il lui faudrait plus de temps pour rembourser sa dette malgré une diminution du capital restant dû et une absence d'emprunts contractés depuis quatre ans. La commune a donc puisé dans ses réserves.

Ce ratio reste cependant bon et envoie un bon signal aux banques dans le cas d'une recours souhaité à l'emprunt.

Par ailleurs, la commune dispose d'un fonds de roulement suffisant qui lui permet de faire face aux décalages entre dates d'encaissement et décaissement :

	2022	2021	2020	2019
Fonds de roulement en fin d'exercice		5 138 K€	4 039 K€	3 486 K€
par habitant – Commune	inc	787 €	659 €	526 €
par habitant – strate Département		328 €	364 €	295 €
par habitant – strate National		388 €	347 €	311 €

La dette communale est composée de 22 emprunts qui sont tous à taux fixe, pour un capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élevant à 2 919 000 €. La commune ne dispose pas d'emprunts structurés. Deux emprunts ont pris fin en 2022 (qui « libèrent » 27 000 € de capital et 1 800 € d'intérêts).



## 3. Les Budgets annexes

### 3.1. Le Budget annexe Lotissements

Le Budget annexe Lotissements a été créé en 2019 : il est la somme des projets préexistants à la Commune nouvelle : à Mazières (Charzay), Melle (Fosse aux Chevaux), St Léger (Les deux étangs) et St Martin (La Faitivère).

Les travaux du lotissement La Faitivère sont à présent terminés : 37 000 € de dépenses d'aménagement y ont été réalisées ou engagées en 2022.

La valeur du stock de terrains de ce budget annexe fin 2022 s'élève à près de 1,4 millions d'euros.

On distingue les opérations de lotissements dans un budget annexe et non pas dans le budget général car les biens destinés à la vente n'ont pas à intégrer le patrimoine de la commune. Cela permet de distinguer et évaluer le risque financier supporté par la collectivité.

Il en résulte qu'en cas de déficit, la commune peut librement subventionner son budget annexe Lotissements. De même que l'excédent peut librement être reversé au budget général.

Pour le suivi des opérations d'aménagement de terrains, une comptabilité de stocks est obligatoire.

Chaque année, on établit la valeur du stock au 1<sup>er</sup> janvier et sa valeur au 31 décembre.

L'opération n'est finalement équilibrée qu'au moment de la vente. Dans l'attente de la commercialisation des lots, il y a lieu d'emprunter ou bien que le budget général alimente le budget Lotissements par une avance remboursable.

Section Fonctionnement			
Dépenses	A		1 522 862,26
Recettes	B		1 469 544,81
Résultat comptable 2022	$C = B - A$		-53 317,45
Résultat antérieur reporté	D		691 632,61
Résultat budgétaire (= cumulé)	$E = C + D$		<b>638 315,16</b>

Section Investissement			
Dépenses	F		1 407 043,81
Recettes	G		1 485 854,20
Résultat comptable 2022	$H = G - F$		78 810,39
Résultat antérieur reporté	I		-526 627,04
Résultat budgétaire (= cumulé)	$J = H + I$		<b>-447 816,65</b>

<b>Résultat final de la sect° de fonctionnement</b>	<b>190 498,51</b>
---	-------------------

## 3.2. Le Budget annexe Énergies renouvelables

Le Budget annexe Énergies renouvelables trace les opérations comptables liées à la production et la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques situés sur le Centre technique municipal (Commune déléguée de Melle) et le Relais d'assistantes maternelles (Commune déléguée de St Martin lès Melle).

En 2022, le budget annexe a payé pour avoir le droit de vendre son énergie (redevance de 452 €). Il a aussi acquitté un impôt : la Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 172 €. Il a remboursé au budget général des intérêts pour l'emprunt que les budgets généraux de Melle et St Martin avaient contractés en leur temps pour réaliser les panneaux photovoltaïques (1 128 €). Il a amorti son patrimoine (6 697 €).

Il a été vendu pour 6 507 € d'électricité, soit la moitié moins qu'en 2021 : un dysfonctionnement a mis le système hors tension pendant quatre mois. La réception désormais quotidienne du bilan de production permet une meilleure surveillance du système. Cette panne génère un petit déficit exceptionnel de la section de fonctionnement de 442 € qui cumulé à celui de 2021 (du fait du rattrapage de plusieurs années d'amortissements), le porte à 5 223 €.

Il n'y a pas eu d'investissements nouveaux en 2022. Mais la section d'investissement a remboursé au Budget général des avances et du capital d'emprunt qu'elle avait perçues de la part du Budget général (à hauteur de 52 500 €) et les subventions perçues dans le passé ont été amorties (1 500 €). La section d'investissement dispose d'un excédent suffisant pour financer les restes-à-réaliser 2022.

Section Fonctionnement			
Dépenses	A		8 448,99
Recettes	B		8 006,91
Résultat comptable 2022	$C = B - A$		-442,08
Résultat antérieur reporté	D		-4 781,17
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	$E = C + D$		<b>-5 223,25</b>

Section Investissement			
Dépenses	F		53 972,95
Recettes	G		6 697,00
Résultat comptable 2022	$H = G - F$		-47 275,95
Résultat antérieur reporté	I		160 059,92
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	$J = H + I$		<b>112 783,97</b>

Restes-à-réaliser en dépenses	K		5 460,00
Restes-à-réaliser en recettes	L		0,00
<b>Solde des Restes-à-réaliser</b>	$M = L - K$		<b>-5 460,00</b>

## 4. Le projet 2023 dans le projet de mandat

Le projet municipal est la traduction du programme de la liste Cinq Comm'Une déployé sur la durée du mandat. Ce programme a été rédigé selon quatre grandes thématiques : l'aménagement, les économies, l'accueil et la vie sociale, la vie démocratique et citoyenne au service d'une vision transversale.

### 4.1. Une année sous le signe de l'accueil et des énergies

Pour ce nouvel exercice, nous allons naviguer à vue. Selon que l'on interprète les contextes internationaux et nationaux avec les yeux des institutions sous le prisme exclusif de la croissance, ou celui d'économistes regardant le monde au travers de sa dimension finie et humaine.

L'environnement a fait preuve jusqu'à maintenant, face aux crises successives, d'une résilience contrainte, mais la productivité des hommes et des femmes qui l'agitent a atteint un plafond au point de refluer, lassés qu'ils sont par le toujours plus et toujours plus vite.

La planète est épuisée, l'humain l'est tout autant : il est plus que jamais urgent de prendre d'autres chemins. Le monde a des limites qu'on ne peut plus allègrement et inconsciemment chercher chaque année à franchir. Si beaucoup rechignent à assumer politiquement la notion de décroissance, il faut admettre que économiquement et politiquement, elle s'impose petit à petit.

Sobriété et modération sont devenues des incitations courantes dans le répertoire des propositions opposées au modèle consumériste dominant. Au-delà des cercles écologistes, elles suscitent majoritairement la méfiance, notamment à cause des connotations de sacrifice et de privation qu'elles véhiculent. Mais d'autres discours sont développés, d'autres expériences sont menées qui fonctionnent et qui tendent à montrer, quand leurs porteurs ont un accès aux grands médias et bénéficient de réseaux militants pour les diffuser, que l'espoir d'un monde vivable par tous et pour tous n'est pas une utopie.

Les collectivités territoriales et locales qui nous environnent ont toutes prévu en fin d'année dernière un exercice 2023 certes volontariste mais sans visibilité réelle, exprimant des difficultés jamais rencontrées pour équilibrer leur budget.

Voilà quatre années que nos cinq communes sont devenues les cinq communes déléguées de la Commune nouvelle de Melle. C'est une aventure passionnante. Dire qu'elle est simple serait mentir. Une aventure passionnante que de composer avec l'histoire de chacune de nos collectivités pour inventer et fabriquer un avenir commun.

A cette échelle communale, il nous faut dépasser la morosité ambiante et bel et bien assumer un programme que nous aurons mis une année à réfléchir puis deux années à initier et à planifier.

Cette planification a pris le visage de plusieurs études dont les conclusions seront exposées lors de ce premier semestre et dont les actions, quand elles ne sont pas déjà initiées vont se déployer concrètement à partir de cette année et projeter notre collectivité dans les quinze années à venir.

La première est une "Étude Globale de Revitalisation" menée avec le bureau d'étude EntreLieux, qui doit, à l'échelle de la Commune nouvelle, nous positionner comme centralité territoriale, organiser les projets structurants, définir un schéma de déplacement favorisant les mobilités douces et proposer une dynamique de signalétique et de jalonnement.

Le diagnostic a été mené jusqu'en septembre dernier, s'appuyant sur de nombreuses réunions associant élus et habitants mais aussi sur l'immersion du bureau d'étude dans de nombreux partenaires. Deux assemblées citoyennes et plusieurs balades ont permis d'associer celles et ceux qui le souhaitent, en particulier au futur schéma de déplacement.

La stratégie est définie ; elle s'appuie sur un récit, celui du papillon dont le cycle de vie et la forme sont de forts symboles pour notre commune, comme pour nos cinq communes déléguées.

Nous entrons maintenant dans un nouveau cycle de travail pour rédiger et hiérarchiser les actions.

Parmi celles-ci : l'aménagement de nos entrées de bourgs, un projet pour le quartier de la gare, une hiérarchisation de notre réseau routier pour l'adapter aux nouvelles mobilités, l'aménagement du centre bourg au service de ses vitalités économiques et touristiques mais aussi pour le bien-être de toutes celles et ceux qui le pratiquent au quotidien.

Tout au long du mois de mars, la population est invitée à quatre réunions, dédiées à quatre secteurs définis par Entrelieux et pour lesquels elle pourra encore apporter ses contributions et amender celles proposées.

L'ensemble du programme d'actions, à court comme à moyen et long termes sera présenté lors d'une très importante assemblée citoyenne le 13 mai prochain.

La seconde étude est celle de projet d'ÉcoQuartier Culturel et Créatif de Ménoc, mené avec le bureau d'étude Troisième pôle, qui doit nous permettre de développer le centre-bourg autour de son centre historique et organiser une dynamique partagée avec les acteurs de la culture, de la création, du commerce, du patrimoine et de l'environnement. Une véritable dynamique collective où l'économie, l'habitat et la nature bénéficieront d'accompagnements spécifiques.

Il s'agit là clairement d'une approche « tiers-lieux », souple et hybride mais à l'échelle d'un quartier, pour agir sur l'ensemble du centre bourg. La commune se concentre sur l'aménagement de l'Hôtel de Ménoc pour faire vivre son objectif d'« habiter le patrimoine ». D'ici l'été, y sera aménagée une Micro-Folie, espace multimédia conçu par la Cité des Sciences et la Réunion des Musées Nationaux.

La Communauté de Communes a acté le fait d'y étudier l'installation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire. La Société Archéo et Spéléo du Mellois pourra y travailler dans des espaces renouvelés pour mettre en valeur le dépôt de fouilles.

Il s'agit là d'un bouton lanceur qui ouvre des perspectives, qui impulse déjà une spirale d'initiatives portées par de nombreux acteurs. Le compagnonnage des habitants, d'acteurs artistiques et culturels, d'entrepreneurs, de citoyennes et de citoyens prompts à tisser, associer, inventer des modes de faire, est particulièrement convoquée. Près de 100 d'entre eux ont déjà contribué depuis la première édition de Ménoc Plage.

Un autre travail discret mais tout aussi important a été mené, en interne celui-ci, par le groupe Agriculture de la commission Environnement : la définition de notre stratégie foncière agricole.

La protection de notre environnement est un enjeu fort du mandat : son exploitation doit donc aussi faire l'objet de toute notre attention.

Parce qu'être attentif aux espaces naturels et agricoles, c'est :

- préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- conserver et valoriser les éléments du paysage,
- protéger la biodiversité (trames verte et bleue, réserves de biodiversités),
- appliquer de façon pertinente les outils de réglementation du droit des sols,
- soutenir une agriculture durable et autonome et des pratiques respectueuses de la profession et du milieu,
- relocaliser la consommation alimentaire et l'activité économique issues des produits du foncier (bois, énergie, matériaux).

Voilà une route presque tracée pour aménager au mieux notre territoire. Il ne s'agit pas là d'en faire toujours et encore plus mais de faire différemment, ce qui demande une énergie débordante.

Nous aurons utilisé beaucoup, voire trop d'énergie fossile pour en arriver à un changement climatique qui se fait toujours plus violent. Il nous faut désormais mobiliser l'effort collectif pour un autre changement : celui d'un modèle de vie tolérable pour toutes et tous. Le travail que nous allons devoir mener sur le PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal – volet Habitat) en sera un maillon indispensable puisque après avoir sans compter consommé des espaces naturels, il nous faut désormais réfléchir à les économiser et même mieux à en reconstituer. Tous nos projets d'aménagement prendront en compte la notion d'urbanisme circulaire<sup>3</sup>, de reconstruction de la ville sur la ville et de reconquête des espaces naturels.

Dans nos multiples et légitimes relations avec l'État, il y a aussi l'accueil d'un HUDA, un Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Notre commune a décidé en 2021 d'adhérer à l'ANVITA, l'Association nationale des villes et territoires accueillants dont voici les premiers mots de la charte : *« La crise de l'accueil des migrant.e.s est avant tout une crise des valeurs mises à mal par les politiques nationales et européennes empêchant, coûte que coûte, les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays. Celles-ci sont pourtant inéluctables en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique. Elles sont inhérentes au droit à la mobilité. »*

*En France, comme le signalent de nombreuses associations ou encore la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), les droits fondamentaux des personnes migrantes ne cessent d'être restreints. Le combat des associations pour faire valoir ces droits en est un exemple criant comme celui des positions prises par la Défenseuse des Droits. »*

Depuis maintenant un an, plus aucun des réfugiés accueillis à Melle, malgré des situations parfois dramatiques, ne s'est vu attribuer le droit d'asile ou simplement un titre de séjour. Ce durcissement nous questionne alors même que nombre d'entre eux se socialisent, apprennent la langue française et qu'à priori ce ne sont pas les emplois qui manquent. Une fois déboutées, plus personne ne prend en charge ou ne porte attention à ces personnes en situation d'abandon en dehors de notre population qui, elle, connaît encore le sens du mot fraternité.

Nous aurons cette année à soutenir et à travailler avec les associations et collectifs qui prennent le relais et qui permettent à la France de conserver au regard de ces enjeux, un peu de dignité.

Et accueillir l'autre n'est pas un geste anodin, il est chargé de sens. Aussi faut-il restituer ce sens à cette démarche s'il venait à faire défaut. Il ne s'agit pas de chercher dans le passé des solutions aux problèmes d'aujourd'hui, mais de relever qu'en toute époque, même critique, notre devoir est de faire entendre notre voix, exprimer notre originalité et proposer d'ouvrir des chemins qui, même s'ils sont incertains et marqués par la fragilité, maintiennent dans la société l'utopie de "l'accueil de l'étranger".

Il s'agit donc cette année d'affirmer notre projet d'accueil et de faire infuser ce qui le fonde dans toutes nos politiques.

Accueillir celles et ceux qui défendent l'eau comme commun.

Accueillir une économie créative portée par des entrepreneurs aux codes parfois déroutant.

Accueillir celles et ceux qui, éloignés de l'emploi, ne cherchent pourtant qu'à y goûter comme tout autre.

Accueillir des populations nouvelles dans la multitude de logements vacants.

Accueillir les initiatives nouvelles, non comme des remplaçantes de celles qui s'essouffent, mais comme leur prolongement.

Accueillir dans un camping humanisé et non réduit à une barrière commandée par une carte bleue.

Accueillir celle ou celui que le système de santé a éloigné des soins ...

Accueillir, accueillir, accueillir ...

C'est au service de tels projets que les élus Cinq Comm'Une ont choisi de faire évoluer leur gouvernance. Les projets sont devant nous, prêts à prendre leur essor. Nous les libérerons d'ici l'été qui vient de leur suivi par commission pour les inscrire dans des dynamiques de « Groupes projet ».

<sup>3</sup> L'urbanisme circulaire est un modèle alternatif inspiré des principes de l'économie circulaire appliqués à la fabrique de la ville. C'est un appel à inverser les priorités en allant chercher la réponse à nos besoins de développement urbain dans l'emprise de la ville déjà là.



Chacune et chacun est dès maintenant invité·e à venir verser son énergie en fonction de ses affinités. Soyez certains qu'elle sera accueillie du mieux possible pour l'un ou l'autre.

Voilà le cadre politique qui vous est proposé pour engager les moyens financiers et humains de la commune pour l'année qui vient. Vous pouvez en découvrir les pistes concrètes dans le chapitre des « projets spécifiques à chaque délégation ».



## 4.2. Trouver les moyens de nos ambitio

### Les objectifs de 2022 à pérenniser

Comme annoncé dès le DOB 2022, les incertitudes des différents contextes nationaux, territoriaux et communautaires nous ont fait anticiper un abaissement de notre Capacité d'autofinancement (CAF) nette que nous souhaitions pérenniser à hauteur de 800 000 €.

Elle est cette année d'un peu plus de 500 000 € pour les raisons exceptionnelles exposées plus haut. Cet objectif de 800 000 € peut et doit donc continuer d'être notre cible à moyen terme.

La bonne santé financière de la commune nous a permis cette année d'autofinancer nos projets sans que notre excédent cumulé ne passe en dessous de la barre des deux millions d'euros conformément à notre engagement du DOB 2022. Il est cette année de plus de 2 800 000 €.

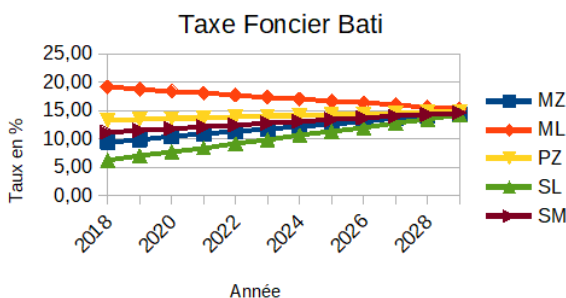
L'année 2023 verra certains projets financés en ayant recours à l'emprunt.

### Des taux d'imposition inchangés, nos engagements tenus

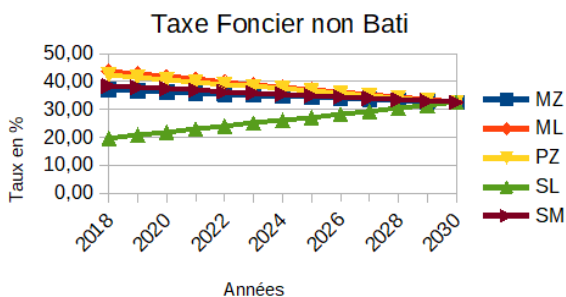
Comme nous nous y sommes engagés, nos taux d'imposition ne changeront pas.

Le taux moyen pondéré demeure : soit 14,92% pour la Taxe foncière sur le bâti et 30,52% pour la Taxe sur le foncier non bâti.

Pour autant, afin de suivre l'inflation, l'État a décidé de revaloriser les bases de 7,1 % pour 2023 : cette hausse nous permet d'anticiper des recettes fiscales supplémentaires de plus de 200 00 €.



	MZ	ML	PZ	SL	SM
2018	9,45	19,14	13,30	6,28	11,18
2019	9,91	18,79	13,44	7,00	11,49
2020	10,36	18,44	13,57	7,72	11,80
2021	10,82	18,09	13,71	8,44	12,11
2022	11,27	17,73	13,84	9,16	12,43
2023	11,73	17,38	13,98	9,88	12,74
2024	12,18	17,03	14,11	10,60	13,05
2025	12,64	16,68	14,25	11,32	13,36
2026	13,10	16,33	14,38	12,04	13,67
2027	13,55	15,98	14,52	12,76	13,98
2028	14,01	15,62	14,65	13,48	14,30
2029	14,46	15,27	14,79	14,20	14,61
2030	14,92	14,92	14,92	14,92	14,92



	MZ	ML	PZ	SL	SM
2018	37,01	43,69	42,32	19,74	38,42
2019	36,64	42,76	41,50	20,81	37,93
2020	36,26	41,83	40,69	21,87	37,44
2021	35,89	40,90	39,87	22,94	36,95
2022	35,51	39,97	39,05	24,00	36,45
2023	35,14	39,04	38,24	25,07	35,96
2024	34,76	38,11	37,42	26,13	35,47
2025	34,39	37,17	36,60	27,20	34,98
2026	34,02	36,24	35,79	28,26	34,49
2027	33,64	35,31	34,97	29,33	34,00
2028	33,27	34,38	34,15	30,39	33,50
2029	32,89	33,45	33,34	31,46	33,01
2030	32,52	32,52	32,52	32,52	32,52

## **Quel pacte pour le bloc communal ?**

Comme vu précédemment, les dotations et attributions de la la communauté de communes ont été sensiblement réduites en 2022. A l'effet du Pacte fiscal intercommunal de 2018 de 15 000 € se sont ajoutées une correction d'erreur en notre faveur de plusieurs années et la suppression de la Dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le Pacte fiscal intercommunal, en réflexion depuis maintenant deux ans, prévoit de reprendre en 2023, et de façon définitive, 216 000 € d'attributions de compensation à notre commune. En contrepartie, la Communauté de communes envisage de baisser la fiscalité, ce qui dans sa situation financière actuelle, paraît assez paradoxal. Comme beaucoup d'autres communes du Mellois, nous serions prêts à y consentir mais nous souhaitons voir les conditions délibérées par la Communauté de communes devenir tangibles.

Pour cette raison, en dépit de la demande de la Communauté de communes, nous ne délibérerons pas avant le 20 mars 2023 (date butoir) pour confirmer la délibération de principe prise le 30 novembre 2022 : il est trop tôt.

La Communauté de communes a choisi de rendre aux communes la compétence SDIS qu'elle avait prise en 2018. Cette contribution s'élevait en 2018 à 160 000 €, assumée par nos communes déléguées. En 2022, elle s'élève à 193 000 € : c'est la somme que va nous rétrocéder la Communauté de communes en 2023 sous forme d'attribution de compensation pour assumer une charge qui sera en élévation de 6 % en 2023, soit un peu plus de 200 000 €.

## **Incertitudes sur le coût de l'énergie**

Le coût de l'électricité a presque triplé en ce début d'année 2023. Cela rend très difficile la prévision budgétaire dans ce domaine et impactera fortement le budget. Il nous faudra continuer à rechercher des sources d'économie et à nous orienter le plus possible vers des ressources énergétiques résilientes. Si nous nous y engageons, nous devons assumer des coûts d'investissement qui n'auront probablement pas d'impacts visibles immédiats sur notre fonctionnement. Nous allons rechercher le plus d'accompagnement possible dans ce domaine.

## **Maintenir notre niveau de subvention afin de consolider notre tissu associatif**

Concernant les Participations et Subventions versées par la commune, nous reviendrons à une année normale qui devrait nous permettre de prévoir et de stabiliser la dépense à hauteur de 120 000 €, la distinction entre les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles disparaissant avec la nomenclature comptable M57 que la commune adopte le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Rechercher le maximum d'accompagnement financier**

Nous maintenons notre niveau d'aide aux associations : il nous faut de notre côté accroître nos ressources en subventions. Notre statut de Petite Ville de Demain et la nature de nos projets doivent nous permettre de financer au mieux les projets d'aménagement, de rénovation énergétique et plus généralement de revitalisation de notre commune. Les projets seront aussi priorisés en fonction de leur capacité à être cofinancés.

## 4.3. Les projets spécifiques chaque délégation

### Finances et Ressources humaines

Plusieurs mesures ont été prises en 2022 par l'État en faveur des agents de la catégorie C : reclassement, accélération du déroulé de carrière (bonification d'ancienneté, durée entre deux échelons réduite), modification des grilles, reclassement de certains agents relevant de la filière médico-sociale de la catégorie C en catégorie B. Nous serons bien entendu impactés mais il est difficile ce jour de dire à quelle hauteur. Ce sera pour autant sûrement possible pour le budget prévisionnel.

Les cinq communes déléguées avaient avant 2019 des fonctionnements et des niveaux de primes issus de leur propre histoire. La création de la Commune nouvelle a conduit à mener un Dialogue social complet dans le courant 2019 dans le cadre du Comité technique afin d'harmoniser les pratiques. Au regard de l'évolution des services et des effectifs, et afin de satisfaire de nouvelles exigences réglementaires, il convient de lancer un nouveau Dialogue social avec les représentants du personnel (Lignes directrices de gestion, Protection sociale complémentaire ...).

#### Service Ressources et Moyens

Une nouvelle Responsable de service prend ses fonctions début mars après que le poste aura été vacant pendant six mois. Cette arrivée va constituer un nouvel appel d'air à un moment charnière. En effet, d'une part, le Conseil municipal a voté en 2022 en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle s'imposera à toutes les communes le 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'année 2023 sera donc une année de rodage pour les agents du service : il va être difficile de se défaire de certains automatismes qui faisaient gagner du temps et de devoir en adopter de nouveaux. D'autre part, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022, il convient d'instaurer un nouveau dialogue social : la production de données en matière de richesses humaines constituera la base des échanges à venir, après quatre années de fonctionnement de la commune nouvelle.

#### Service Relation aux habitants

Ce service ne vivra pas d'évolution majeure. Pour autant, cette année, la poursuite de la mise en place du Guichet unique et le maintien de notre demande auprès de la communauté de communes de déployer France Services à Melle pourrait l'impacter.

L'évolution des outils de travail logiciels s'avère nécessaire et sera initiée cette année.

#### Service Développement Local-Éducation Populaire (DLEP)

La Responsable de service ayant fait valoir un droit à disponibilité pendant un an, un remplaçant prend ses fonctions en avril. Le service, à la fin de l'année 2022, a été conforté par 40% d'un temps plein en assistance administrative.

#### Service Aménagement

Le service, à la fin de l'année 2022, a été conforté par 60% d'un temps plein en assistance administrative (le même agent que pour le service DLEP – cf supra).

L'instruction des documents d'urbanisme est en partie déléguée depuis ce début d'année 2023 au Service d'Urbanisme intercommunal. Comme prévu, le temps ainsi libéré pour l'agent concerné sera mis à profit pour suivre les conséquences de la dynamique immobilière et foncière (évaluations domaniales, conseil aux habitants, ...) mais aussi la mise en place efficiente de la police de l'urbanisme.

#### Service Propreté des bâtiments

Le service s'est doté d'un Responsable qui a pris ses fonctions en novembre 2022.  
 Le service se structure dans différents domaines : gestion des stocks, optimisation des emplois du temps, plus grande utilisation de produits d'entretien non nocifs, meilleure circulation de l'information avec le Centre technique municipal pour les besoins en maintenance et réparations, ...  
 Deux départs en retraite d'agents qui travaillaient parallèlement dans le domaine scolaire géré par la Communauté de communes sont sur le point d'être remplacés.

### **Service Centre Technique Municipal**

Le service composé de trois Pôles (Pôle Patrimoine végétal, Pôle Patrimoine bâti, Pôle Logistique-VRD) est structuré et au complet. Pas d'évolutions notables envisagées même si les récents départs en retraite vont permettre de légèrement réorganiser les compétences et les équipes.  
 L'évolution des outils de travail logiciels s'avère nécessaire et sera initiée cette année.

### **Vie sociale et CCAS**

L'explosion des besoins sociaux est manifeste. Le passage en Commune nouvelle a offert un service autrefois différemment rendu à près de la moitié de notre population. La situation sociale générale et le contexte sanitaire n'ont fait qu'accélérer les choses.  
 Le recrutement d'un travailleur social est en cours.

### **Police municipale**

Notre garde-champêtre, figure locale ancrée dans notre paysage mellois depuis plusieurs décennies, est sur le point de partir à la retraite. Son remplacement est bien entendu indispensable.

## **Vie quotidienne**

### **Finaliser l'étude de faisabilité d'un Centre de santé**

Depuis plusieurs mois, la commission Vie Quotidienne planche sur l'installation d'un Centre de Santé. La commune est accompagnée par la Fabrique des Centres de Santé. La rencontre avec les partenaires, ARS, CPAM, hopital, CPTS est en cours. La municipalité souhaiterait que le Centre de Santé puisse voir le jour en 2024. Plusieurs communes voisines sont intéressées par l'installation de ce Centre de Santé.

### **Les cérémonies patriotiques évoluent**

Une cérémonie autour de la Résistance aura lieu le vendredi 22 septembre au cours de la matinée. La stèle de la résistance se trouve au Centre Technique Municipal où elle est nettoyée et embellie pour être ré-installée à côté du monument aux morts, près de la médiathèque. Les écoles, collège et lycées sont sollicités pour travailler sur la Résistance. Nous œuvrons en étroite collaboration avec le Centre Régional Résistance et Libertés (CRRL) avec lequel ont été organisées plusieurs réunions.

### **Harmonisation logicielle des cimetières**

Actuellement, un gros travail d'harmonisation logicielle des cimetières est conduit à la mairie. Le règlement des cimetières est terminé. Il s'agit maintenant de tout harmoniser.

### **La mobilité, un travail de longue haleine**

Depuis le mois de novembre 2022, la commission Vie Quotidienne travaille sur le dossier concernant la navette municipale et la mobilité. Après avoir effectué le trajet habituel certaines demi-journées de la semaine, certains points d'arrêt ont été enlevés et la réflexion actuelle porte sur le parcours de la navette municipale en tenant compte de chaque commune déléguée. La mobilité est un dossier vaste à étudier et la commission propose plusieurs axes de réflexion possibles. Il est délicat de quantifier la demande de la population. Lors de l'Analyse des Besoins Sociaux conduite par le CCAS, nombreuses sont les personnes qui évoquent la mobilité sur le territoire. Ce dossier demandera la participation de la population.

## Environnement

### Plan d'action de la Stratégie foncière agricole

La Stratégie foncière agricole a été définie en 2022. Elle se déploie autour de six axes.

L'année 2023 sera l'occasion de la coordonner avec l'ensemble de nos politiques touchant au foncier :

- conserver et valoriser les éléments du paysage
- soutenir une agriculture durable et autonome, et des pratiques respectueuses de la profession et du milieu
- relocaliser la consommation alimentaire et l'activité économique issues des produits du foncier (bois, énergie, matériaux)
- protéger la biodiversité (trames verte et bleue, réserves de biodiversité)
- préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
- appliquer de façon pertinente les outils de réglementation du droit des sols.

### Fête de l'arbre

Menée une première fois en 2021, elle devient une Biennale en alternance avec la Biennale d'Art Contemporain. Elle permettra cette année de recevoir un personnage référence dans le domaine des arbres, Francis Hallé.

### Restitution des inventaires vers le projet des Réserves de biodiversité communale (RBC)

Des inventaires ont été menés depuis 2021 : 2023 sera l'occasion de les restituer pour une meilleure connaissance partagée de la diversité biologique de notre territoire. Les conclusions devront nous permettre de hiérarchiser la mise en place des Réserves de Biodiversité Communale déjà identifiées.

### Mise en œuvre d'un projet à La Genellerie

Cette ferme municipale située sur la commune déléguée de St Martin lès M. a été visitée par plusieurs porteurs de projet, en particulier dans le domaine du maraîchage. Certains sont compatibles avec le lieu et doivent maintenant s'organiser avec la commune pour l'investir.

### Versement au PDIPR des travaux sur les chemins de randonnée

Dans le cadre de la stratégie foncière, un recensement des chemins de randonnée a été réalisé qui va être cette année versé au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

## Culture Éducation populaire - Jeunesse

Après avoir engagé différents projets dans le contexte parfois chaotique de la pandémie, il s'agira d'inscrire notre politique en faveur de l'art contemporain dans un programme global et pluriannuel. La Biennale internationale d'art contemporain est positionnée comme le point d'orgue d'un programme d'actions visant à soutenir la création contemporaine, à renforcer l'éducation artistique et culturelle des jeunes, à renforcer les actions de sensibilisation et de découverte des arts pour tous les publics. Le choix d'un commissariat artistique pour la Biennale 2024 sera engagé dès cette année pour organiser au mieux le lien entre programmation et médiation : dispositif Art et monde du travail en cours, projets de résidences pour 2023-2024.

La commande publique de l'église Saint-Pierre sera engagée cette année pour aboutir au premier semestre 2024.

Enfin, l'ouverture de la Microfolie, musée numérique, dans l'hôtel de Ménoc complétera cette démarche orientée vers la création par un outil précieux de médiation tous publics.

En matière de spectacle vivant, la politique d'accueil en résidence précisée en s'appuyant sur de premières collaborations engagées articulée avec les partenariats de programmation existants – Moulin du Roc et Scènes Nomades.

La création d'un appel à projet Jeunes pour soutenir les actions initiées et portées par des jeunes sera construite dans le cadre d'un groupe-projet ouvert aux partenaires institutionnels, aux jeunes et aux habitants motivés.

Enfin, 2023 verra l'étude sur la requalification du quartier Ménoc en Eco-quartier culturel et créatif aboutir et pourra amener la commune à engager des acquisitions/requalifications dans le quartier.

## Vie Citoyenne

### Continuité des Assemblées citoyennes et Rencontres élus/habitants

Après avoir affiné les modalités d'association de la population dans les différentes politiques de la commune, force est de constater que diverses rencontres avec les habitants ont fait leur preuve. Ainsi, les assemblées citoyennes trouvent leur rythme, à raison de trois par an, sur des thématiques variées en accord avec les politiques municipales. Après le sujet des économies d'énergies dans la commune, début février qui a fortement mobilisé, ce sera la clôture du schéma de déplacement en mai. La dernière se déroulera à l'automne.

Les rencontres 2022 élu·es/habitant·es ont trouvé un public au plus proche des citoyens dans leur bourg, leur quartier. Elles seront assurément reconduites, car elles permettent aux habitants d'aborder tous les sujets qui les intéressent, mais aussi aux élus d'aller écouter les concitoyens afin de leur apporter des éléments de réponses et de compréhension sur les choix opérés.

### Observatoire de l'action municipale

Cette instance qui a vu le jour en début d'année 2022 a pour mission d'évaluer le respect des engagements de la liste élue, tant sur les réalisations que sur l'esprit et les valeurs énoncés lors de l'élection de mars 2020. Le programme publié lors des élections est la référence de l'instance.

Il évalue en particulier la participation citoyenne effective. Un premier rapport a été élaboré par le groupe et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal par les membres de l'instance.

### Tous s'en Mêlent #3

L'événement fédérateur, « Tous s'en Mêlent », né de la toute première assemblée citoyenne, proposera sa troisième édition. Habitants et associations sont invités à contribuer à sa réussite en organisant les festivités.

Cette année tient compte du bilan des deux dernières éditions, et deux lieux accueilleront les animations (au lieu de trois les deux années précédentes) : Mazières sur Béronne (La Torserie) et Saint-Martin lès Melle (stade). Le fil rouge de cette rencontre, construit ensemble, met à l'honneur le partage (recettes autour de plats et du goût), la rencontre (entre associations, inter-âge, avec des publics divers), les jeux pour tous, l'envie de ralentir et prendre le temps, notamment au gré du cheminement via la voie V93 à vélo, à pied, à cheval...

### Renouvellement de la gouvernance

Les commissions se sont constituées à l'automne 2020, afin de permettre aux citoyens de participer à la vie de la commune. Composées d'élus et d'habitants, l'engagement citoyen était de trois ans. Alors que se profile le renouvellement des membres citoyens, les élus ont réfléchi à une nouvelle forme de gouvernance. Formés par l'association « Fréquence Communes », ils ont opté pour davantage piloter des projets où élus et habitants pourront s'impliquer. Cette nouvelle organisation prendra forme progressivement courant 2023 pour certains projets.



## Technique, énergie et Patrimoine bâti

### Mise en place d'outils de gestion

- Liaison entre SOGELINK (réponses aux DICT) et SIGIL pour intégrer directement les plan
- Démultiplier l'outil de réponses aux arrêtés de voiries aux différents services concernés de la mairie.
- Mettre en place un logiciel d'aide à la gestion des activités du CTM et de la programmation du personnel et des matériels. Ce logiciel va aussi nous permettre d'avoir un meilleur suivi de nos chantiers, de gérer l'ensemble des opérations récurrentes.

### Voirie

Le marché d'entretien de la voirie de la commune mis en place au début du mandat est à échéance : un nouveau marché va démarrer en avril-mai pour une durée de trois ans. La maîtrise d'œuvre a, elle aussi, été renouvelée en fin d'année 2022. L'ensemble nous permet d'améliorer notre réseau routier.

### Réseau

- Fiabiliser l'alimentation électrique, augmenter la discrétion visuelle des réseaux de la ville de Melle dans le cadre du renouvellement de la convention avec ENEDIS par la mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) par tranche de 5 ans. Le projet envisage le remplacement de vieux câbles 20 000V et l'enfouissement de différents points sur le réseau posé en façade (perchoirs à pigeons).
- Achever de déployer la fibre sur la commune déléguée de Melle par la réalisation de chantiers d'enfouissement des différents réseaux en partenariat avec les autres concessionnaires afin de lever les interdictions techniques. Début de déploiement sur la commune déléguée de St Martin.
- Réalisation du dossier « élargissement de la route de Baudroux » : l'étude est terminée et l'appel à candidats débute en mars.

### Transition et sobriété énergétiques :

- Poursuivre le remplacement des anciennes lampes d'éclairage public par des LED sur les candélabres du centre ville, finir l'équipement en horloges télécommandées qui nous permettront de mettre en œuvre facilement une politique d'allumage et d'extinction.
- Après avoir identifié les bâtiments les plus énergivores sur la commune déléguée de Melle, lancer les actions pour diminuer les consommations avec l'aide de bureaux d'études et EDF, ainsi que préparer les dossiers de demandes d'aides financières. (ex : logements Jacques Prévert)
- Rénover un deuxième logement Impasse du Feu. Le projet étant jugé trop chronophage pour les techniciens du CTM, un partenariat pourrait être construit avec l'Association intermédiaire du Pays Mellois (AIPM).
- Finaliser l'installation de systèmes de programmation du chauffage et de l'éclairage des bâtiments ouverts aux administrés et associations. Montage des dossiers de subventions avec le SIEDS.

## Patrimoine végétal

L'équipe est désormais stabilisée et complète, l'ensemble des espaces municipaux mieux connus. Cette année sera mise à profit pour choisir et généraliser les plans de gestion les plus adaptés à nos différents espaces.

La commune possède un patrimoine arboré qu'il est nécessaire d'entretenir. Elle va travailler avec des partenaires comme le lycée agricole qui doit entretenir plusieurs dizaines de kilomètres de haies pour

étudier la faisabilité de s'appuyer sur le bois énergie pour chauffer ses bâtiments avec des ressources renouvelables et locales.

Les serres municipales dites « serres Sillon » situées Chemin de la Noblette sont très anciennes, trop difficiles à rénover et non adaptées à nos besoins. Le pôle Patrimoine végétal travaille à l'installation de serres à proximité immédiate du CTM.

L'entretien de nos cimetières est une tâche complexe et difficile : l'équipe d'élus et agents a commencé à envisager la végétalisation des parties minéralisées. Deux de nos cimetières pourraient être concernés cette année.

## Sports

Après avoir engagé différents projets dans le contexte de la pandémie, la crise énergétique a nécessité d'orienter la rénovation ou la création d'équipements sportifs vers des travaux vertueux en faveur des économies d'énergie comme la réalisation de l'éclairage du stade de Beausoleil qui permettra de pouvoir par la même occasion lors de la saison prochaine soulager l'utilisation sur les terrains du Pinier.

Cette année 2023 verra la fin des études et le commencement des travaux de la salle Saint Jo tant attendue par les utilisateurs pour la fin d'année. En complément des travaux d'énergie dans cet équipement, nous utiliserons des matériaux bio-sourcés tel que le chanvre entre autre.

La politique du sport ne se réduisant pas à la rénovation d'équipements bâtimentaires, un groupe de travail (dont la nécessité s'est révélée suite à une réunion citoyenne) œuvrera cette année en faveur de la rénovation et la modernisation du skate parc.

La crise sanitaire étant aujourd'hui derrière nous, cela permettra d'organiser ou d'accompagner des associations pour la réalisation de manifestations sportives sur notre territoire. Cette année 2023, deux grandes manifestations sont programmées. En effet, nous avons accepté de recevoir le Tour cycliste 79, le 16 juillet 2023, d'une part. D'autre part, à l'occasion de la Coupe du monde de rugby, le ROC (Rugby club mellois) en partenariat avec le Conseil départemental organisera des actions sur deux jours pour faire connaître cette discipline et mettre avant les valeurs du rugby auprès des enfants et des adultes.

## Attractivité

### Suivi des projets économiques d'installation et de développement

De nombreuses demandes sont faites à la commune pour des installations commerciales. N'ayant pas de réserves foncières dans ce domaine, nous devons travailler avec les bailleurs privés pour que les espaces disponibles s'adaptent aux besoins.

### Anticipation départ Rempart et renouvellement parc locatif économique

Notre potentiel locatif orienté vers le tertiaire est amené à se redéployer au regard des projets d'installation de nos locataires et des besoins exprimés. Le site Les Remparts pourrait être progressivement mis à disposition de la communauté de communes. Nous travaillons donc à reconstituer ce patrimoine qui permet à la fois de maintenir des ressources importantes pour la commune et de faire vivre de façon dynamique les activités concernées.

### Projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Ce projet initié il y a deux ans verra son dépôt auprès du Fonds d'expérimentation en fin de printemps. L'association Les Ateliers du Mellois est créée, les anciens cours d'acquisition par la commune, un manager recruté. Les activités, et en particulier la ressourcerie-recyclerie, devraient voir le jour cette année.

## Vie sociale & CCAS

### Le CCAS poursuivra son action, accompagné par la commune :

- Poursuivre l'accompagnement et la qualification du personnel notamment par le renforcement de l'équipe et le développement du travail d'accompagnement social avec le recrutement d'un poste d'Éducateur
- Finaliser l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui sera présentée au printemps 2023
- Poursuivre le travail engagé sur le règlement des aides facultatives notamment en l'adaptant à la hausse du coût de l'énergie
- Poursuivre notre politique d'accueil, d'hospitalité et de solidarité auprès des demandeurs d'asile

En 2023, nous poursuivons notre travail avec les associations solidaires agissant sur Melle (Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Entraide protestante/Béquille solidaire, Resto du Cœur), de réflexion sur la réalisation de nouveaux locaux pour les accueillir. Enfin, «Urgence meubles» qui est un collectif de bénévoles qui gère, pour le compte du CCAS, des dons et la redistribution de meubles, déménagera de l'entrepôt rue Jules Ferry pour rejoindre les bâtiments dédiés à l'association Les Ateliers du Mellois.

### Le guichet unique au service de la solidarité numérique melloise

La Commune de Melle accueille depuis 2021, au sein du Service Relations aux Habitants, un Conseiller numérique qui accompagne les habitants dans leurs démarches administratives et numériques. Dans le cadre du Guichet unique travaillé par la Commission Action sociale, le Conseiller Numérique a tout de suite été positionné comme animateur du réseau informel associant les acteurs numériques et solidaires de la Commune.

En 2023, il est donc envisagé de renforcer ce réseau via l'implication active du Conseiller numérique, afin de pouvoir répondre au mieux aux habitants (démarches administratives, techniques, formations numériques...).

Il s'agira donc de négocier avec la Communauté de Communes afin qu'elle reconnaisse et légitime ce travail, et accompagne la Commune de Melle dans l'animation du réseau des acteurs du numérique de la commune, au même titre qu'un France Services.

### De l'HUDA (Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) vers un accueil solidaire et respectueux du droit des personnes

A Melle, comme l'engage sa convention avec l'État, l'HUDA accueille des demandeurs d'asile et les accompagne dans leurs démarches. Celles-ci aboutissent, la plupart du temps et de plus en plus rapidement, à une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Ce temps très rapide passé sur notre commune par les personnes exilées ne permet plus d'assurer un accueil digne et solidaire comme nous nous y sommes engagés en adhérant à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Ainsi, nous envisageons pour 2023, dans le prolongement du travail effectué par l'HUDA, de lancer avec les associations et acteurs concernés, un travail visant la mise en œuvre sur notre commune d'un

accueil digne et solidaire des personnes étrangères, en prenant en compte cet objectif fort d'hospitalité : l'habitat, la santé, la scolarisation, l'éducation, la protection des plus vulnérables...

## Tourisme et Patrimoine

### Finalisation de la réflexion et mise en œuvre d'un nouvel accueil au camping

Nous faisons le choix d'installer de nouveaux types d'hébergement au camping : nous allons donc en récupérer la gestion à l'issue de la saison 2023.

### Finalisation de la documentation touristique

En complément des documents édités en 2022, un plan de la ville vient d'être édité. Une documentation liée à notre statut de Petite Cité de Caractère va voir le jour cette année.

### Journée Européenne du Patrimoine sur le thème de la résistance

En lien avec la Commission Vie Quotidienne, les Journées Européennes du Patrimoine auront pour thème la résistance.

### Accompagnement du transfert de Monet&Goyon

L'association se redynamise et reprend cet été la gestion du musée après deux années de gestion par la commune. De nouveaux projets vont voir le jour pour faire de cette collection un vrai patrimoine vivant.

### Accompagnement au renouvellement du projet des Mines d'Argent

L'association a mené une étude DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) tout au long de l'année 2022 : elle envisage donc désormais un projet de rénovation muséographique. Elle sera accompagnée par la Commune, la Communauté de communes et par l'Office de tourisme.

### Chantier international de rénovation du patrimoine

Le chantier international permettra cet été de rénover le lavoir de la Torserie à Mazières sur Béronne.

## Communication

### Journal municipal « Vivre à Melle »

Le journal municipal d'information « Vivre à Melle », édité chaque saison, soit quatre fois par an, est apprécié de par sa qualité visuelle, son format, son graphisme et permet aux habitants de suivre la mise en œuvre du projet municipal et son évolution.

Son dispositif de distribution, s'appuyant sur des ressources locales, évolue en 2023 par le recrutement de deux à trois vacataires.

### Melle estivale

Édité en lien avec l'Office du Tourisme, l'élaboration du guide des animations nécessite une collaboration serrée entre la commune et les associations pour réunir les informations et en assurer la promotion dans les meilleurs délais. 750 exemplaires sont imprimés et diffusés.

La voie numérique sera privilégiée, et en ce sens, dans l'édition papier, il sera demandé à chaque association de communiquer un lien vers son site et/ou vers celui de la ville.

### La refonte du site internet

La phase de pré-refonte a été lancée avec le bureau Sémaphore :

– Analyse statistique du site actuel

- Interviews des élus et salariés en vue de récolter leur pratique du site
  - Enquête auprès d'un panel d'habitants utilisateurs
  - Restitution et préconisations sur l'évolution du site.
- Phase de refonte à suivre en 2023 pour finalisation du nouveau site.

### Présence numérique

Notre présence sur les réseaux Facebook, Twitter et Instagram donne une bonne visibilité de la ville de Melle à toutes les générations.

### Radio locale D4B

Le partenariat avec la radio locale associative D4B permet une communication élargie des actions et événements menés par la municipalité.

Le « Mag » de la ville de Melle est étoffé depuis janvier 23 par une nouvelle émission « Le maire répond à vos questions » au rythme de la parution du Vivre à Melle. Les habitants peuvent interpeller le Maire sur un sujet traité dans le journal d'information ou entendu sur les ondes.

### Affichage réglementaire

la mise en œuvre d'un outil numérique permettant de réaliser l'affichage légal ainsi que l'ensemble de la communication interne, externe, touristique, événementiel est à l'étude.

### La communication interne

La mise en place de la newsletter interne « 5 minutes ensemble » diffusée depuis le 1er trimestre 2022 est reconduite. Elle permet d'informer chacun sur la vie interne de la mairie : informations sur les événements portés par la ville, les droits des salariés, les carrières, les départs et arrivées des agents. Elle assure un lien apprécié entre tous les personnels des services et les élus.

## Aménagement

### Déploiement de la collecte des déchets

Il va être réalisé entre la fin avril et début mai. Nous allons solliciter les retours des habitants afin de confirmer ou de faire évoluer les lieux d'implantations jusqu'en octobre. A la suite de ces échanges, les différents lieux seront progressivement aménagés et intégrés dans leur environnement.

### Aboutissement de l'Étude Globale de Revitalisation

Ateliers participatifs et assemblées citoyennes seront organisés en mars et en mai pour aboutir à un Schéma de déplacement, à mettre en œuvre sur les dix années à venir.

Nous aurons aussi en main un Plan de référence regroupant et organisant dans le temps les projets d'aménagement de la commune.

### Aboutissement de l'étude EcoQCC et mise en œuvre de la Micro-Folie

Évoquée au paragraphe Culture Éducation populaire, cette étude trouvera son aboutissement le 3 juin prochain. Elle associe près de 100 participants, habitants, entrepreneurs, créatifs, ... Elle doit permettre de planifier l'aménagement du centre-ville en mettant en lien celles et ceux qui y habitent avec celles et ceux qui y travaillent ou vont y implanter leur activité. L'hôtel de Ménoc et le square, seront les déclencheurs d'une dynamique économique et écologique.

### Suivi du PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – volet Habitat doit aboutir en 2025.

Le diagnostic a été réalisé en 2022. En 2023, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) va définir les objectifs d'aménagement du territoire.

Nous allons donc dès cette année travailler au futur zonage de notre commune.

## Renouvellement SPR

Le SPR (Site Patrimonial Remarquable) est le zonage protégé et dont le règlement et son zonage doivent être renouvelés cette année.

## Police de l'urbanisme

L'instruction des documents d'urbanisme déposés en mairie seront désormais instruits par le SUI (Service d'Urbanisme Intercommunal). Le temps de travail ainsi dégagé permettra au personnel municipal de faire vivre une police de l'urbanisme qui s'appuie sur le conseil aux usagers et habitants mais qui mette aussi en œuvre les moyens de faire respecter les règles d'urbanisme. C'est le garant d'un environnement cohérent.

## Maîtrises d'ouvrage

Plusieurs projets seront entamés et menés au long de l'année 2023 : le ré-aménagement de l'ancien restaurant de Paizay le Tort, la rénovation énergétique et le ré-aménagement de la salle Saint Jo Sports, le réaménagement de la mairie de Melle, l'extension de la Maison des assistantes maternelles de Saint Martin lès Melle.